

# FranceAgriMer

RAPPORT  
D'ACTIVITÉ  
2015

|



# SOMMAIRE

---

.....

<b>3</b>	LE MOT DU PRÉSIDENT
<b>4</b>	PROFIL
<b>6</b>	ENTRETIEN AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
<b>8</b>	MISSIONS
<b>14</b>	INTERNATIONAL

.....

<b>16</b>	LES FILIÈRES DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE
<b>18</b>	<b>CÉRÉALES</b>
<b>22</b>	<b>OLÉO-PROTÉAGINEUX</b>
<b>24</b>	<b>SUCRE</b>
<b>26</b>	<b>FRUITS ET LÉGUMES</b>
<b>30</b>	<b>HORTICULTURE</b>
<b>32</b>	<b>PÊCHE ET AQUACULTURE</b>
<b>34</b>	<b>PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES</b>
<b>36</b>	<b>LAIT</b>
<b>38</b>	<b>VIANDES</b>
<b>42</b>	<b>VIN</b>

.....

<b>46</b>	L'ÉTABLISSEMENT EN MOUVEMENT
<b>48</b>	ORGANISATION ET GOUVERNANCE
<b>50</b>	EN RÉGION
<b>52</b>	FONCTIONS SUPPORTS

# FRANCEAGRIMER, UN ATOUT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES

Depuis plusieurs années, les filières de l'agriculture et de la mer évoluent dans un environnement en pleine mutation : la politique de la demande a remplacé celle de l'offre, l'incertitude est devenue une donnée structurelle de nos entreprises, et les habitudes de consommation, tout comme les attentes sociétales à l'égard de nos secteurs, évoluent. Dans le même temps, des opportunités s'ouvrent mais leurs conditions sont loin d'être fixées. En dehors des réponses individuelles que les uns et les autres peuvent apporter face à ces enjeux, FranceAgriMer, établissement public au service de l'intérêt général des filières et de leurs opérateurs, apporte sa contribution à la réponse collective, également nécessaire à nos secteurs agricoles, agroalimentaires et de la mer.

## Trois missions sont au cœur de l'action de notre établissement : Éclairer, Orienter, Accompagner

**Éclairer** les réalités des filières aujourd'hui, décrire objectivement leur situation, les évolutions qui les touchent, pour appréhender les orientations de fond à l'œuvre, de moyen ou long terme, mais aussi identifier les crises en germe.

**Orienter**, c'est-à-dire permettre à tous les acteurs des filières, que l'établissement réunit régulièrement en son sein, de se forger une stratégie, des priorités et des plans d'actions communs, pour donner ou redonner des perspectives de développement.

**Accompagner**, pour apporter un appui financier aux projets des entreprises agricoles et agroalimentaires, sur des sujets précis et porteurs de progrès pour les filières, mais aussi en temps de crise, pour permettre aux entreprises de passer des caps difficiles.

FranceAgriMer, de par sa gouvernance originale, associant pouvoirs publics (État et désormais Régions) et professionnels, est un atout pour la mise en œuvre des politiques publiques, qu'elles soient nationales ou territoriales ; charge à nous de savoir les articuler de manière opérationnelle. En cette année où nous nous apprêtons à fêter 80 ans d'existence de ce système particulier d'organisation, je reste persuadé que ce modèle marche et qu'il peut continuer à être adapté à la réalité de notre monde, complexe, volatile, avec une pluralité d'acteurs et d'interrelations encore plus grande que par le passé. Cela nécessitera, bien sûr, que notre établissement sache lui aussi bouger, s'adapter à cet environnement nouveau : faire vivre de manière intelligente ce partenariat public-privé, jouer de la complémentarité avec les interprofessions, permettre aux filières de saisir les opportunités de la régionalisation, voilà quelques-uns des enjeux qui sont devant nous. Les équipes de FranceAgriMer, tout au long de cette année, ont encore su faire preuve de leur expertise dans l'accompagnement de nos secteurs et ont su s'adapter pour gérer une période de crise importante. Qu'elles en soient remerciées. Elles sauront, je n'en doute pas, nous accompagner dans ces évolutions nécessaires à l'avenir de nos filières.

« Au moment où l'établissement fête ses 80 ans, nous avons plus que jamais un rôle à jouer dans l'accompagnement des mutations de nos secteurs »

**Henri Brichtart,**  
Président du conseil d'administration

---

# FranceAgriMer a structuré ses actions autour de 3 missions :

En 2015, FranceAgriMer a accompagné la mise en œuvre des plans d'actions opérationnels validés en 2014 et la montée en puissance des Projets agricoles et agroalimentaires d'avenir. L'établissement a aussi aidé les filières à traverser un contexte marqué par des crises économiques et sanitaires grâce à la mise en place d'aides dédiées et, en lien avec les acteurs des secteurs de l'élevage, a contribué à la recherche de solutions durables.



**ÉCLAIRER**, en assurant un suivi des marchés et en proposant une expertise économique à même de permettre aux opérateurs de chaque filière d'élaborer des stratégies de développement et de gagner en compétitivité.



**ORIENTER**, en organisant le dialogue, la concertation et la mise en œuvre des politiques publiques au sein des onze conseils spécialisés, et en lien avec les Régions.



**ACCOMPAGNER**, en gérant les dispositifs d'accompagnement à l'innovation ainsi que les mesures de soutien aux filières, techniques et financiers, nationaux et communautaires. L'établissement contribue aussi à des actions de coopération, d'appui à l'export, et au rayonnement des filières à l'international.



Pour effectuer l'ensemble de ses missions, FranceAgriMer emploie

**1 139** personnes

dont **383** en région

Près de **640** millions d'euros d'aides ont été versés aux filières de l'agriculture et de la mer en 2015,

dont **60%** d'aides communautaires

et **40%** d'aides nationales

≈ **6** millions d'euros sont consacrés à l'acquisition de données et aux études économiques

## Au service des filières agricoles et de la mer



CÉRÉALES



OLÉO-PROTÉAGINEUX



SUCRE



FRUITS ET LÉGUMES



HORTICULTURE



PÊCHE ET AQUACULTURE



PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES



LAIT



VIANDES



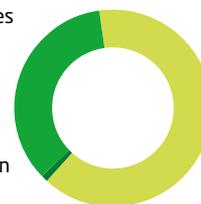
VIN

### RÉPARTITION DES AIDES VERSÉES EN 2015

Aides nationales  
35%

Fonds européen pour la pêche  
1%

OCM  
64%



### AIDES NATIONALES AUX EXPLOITATIONS ET EXPÉRIMENTATION

Gestion de crise  
24%

Expérimentation  
18%

Aides aux exploitations et aux filières  
58%

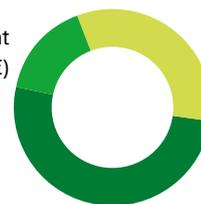


### RESSOURCES DE FRANCEAGRIMER

Crédits de fonctionnement  
16% (127 M€)

Crédits d'intervention communautaire  
51% (384 M€)

Crédits d'intervention nationale  
33% (256 M€)



---

# 2015 : les deux visages d'une année placée sous le signe du changement

2015 aura été à la fois une année de transition et de changement pour FranceAgriMer. Dans le prolongement des grands chantiers lancés fin 2014, l'établissement s'adapte, se remet en cause, et fait évoluer ses interventions afin de toujours mieux remplir ses missions : éclairer, orienter et accompagner l'ensemble des filières.



## ENTRETIEN AVEC

**ÉRIC ALLAIN,**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

### **Quel bilan tirez-vous de l'année écoulée ?**

**É. A. :** 2015 aura été une année de changements structurels réussis pour FranceAgriMer. De nombreux chantiers ont été menés à bien, à commencer par le P3A, Projet agricole et agroalimentaire d'avenir, programme nouveau confié à l'établissement, doté de 120 millions d'euros fin 2014. Trois appels à projets ont été lancés en 2015, deux pour des filières spécifiques et un transversal ; les premiers retours sont très positifs. Qu'il s'agisse de moderniser les outils de production (abattoirs, serres maraîchères et horticoles...) ou de soutenir l'innovation des produits et process, tous nos secteurs bénéficient de cette nouvelle dynamique porteuse de développements.

### **De nouveaux dispositifs sont apparus dans l'année, d'autres ont disparu...**

**É. A. :** Tout à fait. FranceAgriMer a su adapter son intervention en continu. Nous avons ainsi préparé activement le déploiement prochain du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), programme opérationnel qui vise à conjuguer développement économique et protection de l'environnement. En revanche, la fin des quotas laitiers, au 1<sup>er</sup> avril 2015, a été une petite révolution pour la filière et un changement substantiel pour l'établissement et nos équipes.

### **Tout cela a été mené dans un contexte général de fortes tensions...**

**É. A. :** C'est l'autre visage de l'année 2015. Le contexte déjà difficile de 2014, lié notamment à l'embargo russe, s'est rapidement dégradé en 2015. Les crises se sont multipliées, avec au premier plan celle de l'élevage qui a impacté aussi bien les filières de la viande que celle du lait. Tout l'établissement, tous les métiers se sont mobilisés pour faire face. Dans un premier temps, il a fallu répondre aux difficultés des éleveurs et attribuer les aides d'urgences du fonds d'allègement des charges : plus de 10 000 dossiers ont été gérés en un temps record fin 2015, et 30 000 de plus l'ont été depuis lors ! Mais le traitement de l'urgence n'est pas tout. Il faut également poser les diagnostics et proposer des solutions durables aux filières.

### **Comment répondre aux inquiétudes et aux besoins des filières ?**

**É. A. :** Nous agissons sur tous les fronts. Dans le cadre des plans stratégiques de filière, nous réfléchissons à des réponses structurelles comme, entre autres, la contractualisation des revenus dans les filières agricoles. Nous intégrons également dans nos réflexions des approches transversales, s'agissant, par exemple, du suivi des industries agroalimentaires ou des enjeux logistiques. Cela nécessite de

discuter avec tous les partenaires de chaque filière pour faire bouger les lignes. Mais nous travaillons aussi sur la modernisation des outils et des services mis à disposition des professionnels. Ainsi, en 2015, nous avons développé un téléservice innovant, Vitiplantation, qui permet aux viticulteurs de déclarer en ligne leurs projets de plantation de vignes. L'idée est de faciliter le quotidien des agriculteurs, en leur permettant de se concentrer sur l'essentiel : leur exploitation.

**De quelle manière FranceAgriMer va-t-il accompagner les mutations profondes du secteur ?**

**É. A. :** Nous allons continuer à mettre toute notre énergie au service de la réussite de nos missions. Le P3A va se poursuivre jusqu'en 2017 et notre ambition est d'être retenu comme opérateur du Programme d'investissements d'avenir (PIA) de 3<sup>e</sup> génération, consacrant notre compétence en matière d'accompagnement des filières qui innovent.

Nous allons également accentuer la modernisation de nos méthodes et de nos outils de travail, en investissant avec détermination dans le numérique et les téléservices : c'est une des voies qu'il nous faut emprunter pour conserver réactivité, créativité et souplesse d'action, tout en répondant aux attentes de nos tutelles et aux évolutions de celles de nos filières.

**C'est la ligne de conduite de l'établissement pour 2016 ?**

**É. A. :** Bien sûr, car FranceAgriMer a besoin de retrouver des marges de manœuvre afin que le quotidien, complexe et parfois très lourd, n'étouffe

pas notre capacité à être proactif, en anticipation et en réflexion sur les enjeux de moyen et long terme. Nous savons que les crises vont se poursuivre en 2016. Nous devons donc nous organiser pour être en mesure d'apporter des réponses immédiates aux urgences tout en préparant les réponses structurelles pour l'avenir.

**Vous voulez faire rayonner l'agriculture et la pêche au niveau régional comme national ?**

**É. A. :** Sans oublier l'international ! Ainsi, en 2015, FranceAgriMer a contribué au renforcement des capacités d'exportation françaises en aidant à l'ouverture 48 couples pays-produits. L'exposition universelle de Milan aura également été une magnifique vitrine de nos savoir-faire et un réel challenge pour les équipes. Mais il est vrai que la mise en œuvre de la réforme de l'administration territoriale, dont le travail préparatoire a été effectué en 2015, est l'un des temps forts de 2016. Nos équipes se sont organisées en DRAAF pour que le changement n'entraîne aucun préjudice pour les agents et soit transparent pour les administrés. Nous allons aussi renforcer nos liens avec les régions en 2016 : celles-ci ont vu leurs attributions confortées par l'acte II de la décentralisation et c'est dans un dialogue renouvelé avec elles que nous entendons conjuguer nos efforts, au bénéfice des filières et des territoires.

Nos missions et notre organisation évoluent, mais cela fait 80 ans cette année que les offices agricoles dont nous sommes les héritiers existent : nous devons à la fois être fiers de notre histoire et être confiants dans notre capacité à construire notre avenir.

« En modernisant ses outils et ses méthodes, FranceAgriMer permet aux filières de se projeter vers l'avenir malgré un contexte économique difficile »



# ÉCLAIRER

## L'expertise économique au service de la stratégie des filières

### ■ LA MISSION

L'information sur les marchés et les filières constitue l'une des missions essentielles de FranceAgriMer. De l'amont à l'aval, toutes les filières de l'agriculture et de la mer sont concernées par ce travail qui consiste à traiter et valoriser des données variées (cotations, productions, échanges commerciaux, consommation...) afin d'élaborer des stratégies de développement à court, moyen et long terme. Un éclairage précieux, qui met en lumière l'expertise de l'établissement au service des filières.

### ■ LES ACTEURS

Une centaine de personnes du siège de FranceAgriMer participe tout au long de l'année à la fourniture d'informations de conjoncture et d'analyses à portée économique. Environ 40 ETP\* des services territoriaux apportent leur concours à cette mission, ainsi qu'une soixantaine d'ETP des services déconcentrés du ministère en charge de l'agriculture, dans le cadre du Réseau des nouvelles des marchés (RNM).

En 2015, le programme de travail annuel validé par le conseil d'administration comptait 225 opérations. Il a mobilisé des crédits d'intervention pour un montant total de 7,4 millions d'euros, dont plus de 65 % ont concerné l'acquisition d'informations. Ce programme d'études économiques a été pour partie cofinancé avec les organisations professionnelles ou avec d'autres structures publiques.

### ■ LES OUTILS

La production d'informations et leur valorisation sont au cœur des missions de FranceAgriMer. Ces données sont mises à disposition des experts de l'établissement mais également des professionnels, de l'administration et du grand public, à travers un outil informatique spécifique (programme VISIO). Les équipes de FranceAgriMer publient régulièrement des analyses de conjoncture spécifiques à chaque filière, ainsi que des études économiques, dont le thème et la conduite sont partagés avec les partenaires professionnels, quand un sujet jugé important ou urgent le nécessite.

Si la plupart des projets relèvent d'approches orientées « filières », un nombre croissant de sujets transversaux voient le jour. Ceux-ci sont destinés à éclairer des questions communes à l'ensemble des filières, ou à plusieurs d'entre elles : développement des biocarburants, évolution des attitudes et des opinions des consommateurs à l'égard de leur alimentation, phénomènes de substitution à la consommation entre familles de produits...

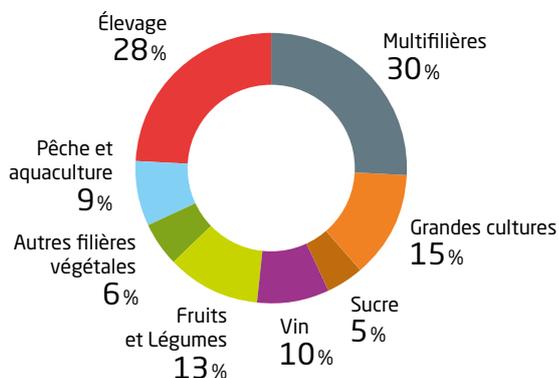


Plus d'informations  
<https://visionet.franceagrimer.fr>

250  
publications

374  
présentations

Répartition des études par filière



\* Équivalent Temps Plein.



## FAITS MARQUANTS

### **OFPMA > un observatoire qui fait référence en période de crise**

Depuis sa création en 2011, l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires (OFPMA) est devenu un outil incontournable pour les filières de l'agriculture et de la mer. Chaque année, il produit un grand nombre de références chiffrées qui, dans un contexte économique de tensions sur les marges en agriculture et dans les industries agroalimentaires, permettent d'apporter un éclairage nouveau sur les problématiques rencontrées. En 2015, ses travaux ont notamment souligné la volatilité des prix agricoles depuis 2007, avec des conséquences variables sur le poids de l'agriculture dans l'euro alimentaire. Si l'année a été marquée par la poursuite de la baisse globale des prix agricoles déjà observée en 2014 (-2,4%), la part des produits agricoles représente environ 20% des dépenses alimentaires des Français.



### **ÉVALUATION > un regard objectif sur les dispositifs**

FranceAgriMer publie régulièrement des rapports permettant d'évaluer la pertinence de certaines aides ou actions menées. Demandée par le ministère de l'agriculture, cette évaluation a été réalisée par l'unité Évaluation de FranceAgriMer, à partir des sources documentaires disponibles et d'enquêtes terrain auprès de représentants de la filière et de bénéficiaires. Le rapport a été présenté au conseil spécialisé en septembre 2015 et sera publié.



### **PILOTAGE & PROSPECTIVE > les données au service de l'aide à la décision**

Les données publiées par FranceAgriMer servent à apporter un éclairage précis sur des situations particulières. Dans le contexte européen de la crise laitière de 2015, les travaux menés par les services ont ainsi porté en priorité sur la mise en œuvre du nouveau système d'information statistique et économique répondant aux besoins de pilotage liés à la fin des quotas

laitiers, au 1<sup>er</sup> avril 2015.

L'établissement a également mené des réflexions prospectives avec des professionnels et des experts des filières lait et cidre. Pour la filière lait, le groupe de travail a examiné 500 hypothèses et en a retenu 87 à étudier, ce qui a abouti à la description de quatre scénarios d'évolution possible à l'horizon 2030.

### **PARTENARIAT > des travaux cofinancés avec les organismes professionnels**

Au carrefour de toutes les compétences et de toutes les expertises, FranceAgriMer travaille en étroite collaboration avec les professionnels des filières pour mener à bien des travaux sur des sujets spécifiques. L'établissement et le CNIV (Comité national des interprofessions des vins à appellation d'origine) ont ainsi cofinancé en 2015 une vaste étude sur la problématique du dépérissement de la vigne. Celle-ci propose un état des lieux du sujet et suggère plusieurs pistes de lutte, combinant les axes de recherche et les solutions à mettre en œuvre pour limiter l'impact du dépérissement. Un séminaire, organisé en début d'été 2015, a permis de présenter les résultats de l'étude et de définir les grands axes d'un plan d'actions pluriannuel avec l'ensemble de la filière.



# ORIENTER

## Fixer des caps dans la concertation et le dialogue

### ■ LA MISSION

FranceAgriMer participe tout au long de l'année à l'élaboration d'orientations structurantes avec et pour les filières de l'agriculture et de la mer, en concertation avec les pouvoirs publics, notamment le ministère en charge de l'agriculture. Dans un contexte 2015 particulièrement difficile pour de nombreux secteurs, l'objectif affiché de fixer des caps et de donner de la visibilité aux professionnels revêt un caractère encore plus important. Dans le cadre des stratégies de filières 2025, élaborées en 2013 et 2014, des plans d'actions opérationnels par filière ont été formalisés : ils permettent d'orienter les actions dans le temps, sur une période donnée (2015-2017) et autour de solutions concrètes nées de la concertation et du dialogue.

### ■ LES ACTEURS

L'efficacité de la mission « Orienter » repose sur une collaboration efficace entre les professionnels de chaque filière, à commencer par les présidents de conseils spécialisés, et les équipes de FranceAgriMer – au premier rang desquels les délégués filières. Ce lien permanent entre l'établissement et les acteurs se traduit par un dialogue à la fois constructif et réactif. La parfaite connaissance du quotidien des filières, leurs équilibres, leurs marchés, leur gouvernance, permet de formaliser des propositions concrètes, en phase avec les attentes du terrain.

En 2015, les Régions ont fait leur entrée dans les conseils spécialisés, chaque filière accueillant désormais un représentant des Régions françaises. Ce rôle croissant donné aux partenaires permet d'élargir le dialogue et de renforcer la pertinence des réponses apportées.

### ■ LES OUTILS

La concertation est centrale à FranceAgriMer. Les conseils spécialisés et les comités se réunissent régulièrement afin de formaliser des orientations et donner des instruments concrets aux partenaires publics et professionnels. Ils suivent la mise en œuvre des plans d'actions opérationnels, débattent des conditions concrètes des filières, de leur conjoncture, et orientent les actions en cas de situation de crise ou d'urgence. Mais ce travail traduit dans les instances est le résultat d'une écoute et d'une présence permanente auprès des acteurs : les délégués filières sont présents toute l'année sur le terrain pour écouter, discuter, échanger avec l'ensemble des parties prenantes. Ils participent à de nombreuses instances locales qui viennent enrichir la réflexion collective.

# 124

Nombre de réunions en 2015

dont

# 56

conseils spécialisés

# 55

comités et groupes de travail et

# 13

rencontres régionales



## FAITS MARQUANTS

### **PLANS D' ACTIONS OPERATIONNELS >**

#### **une mise en œuvre effective**

Finalisés en 2014 pour l'ensemble des filières, les plans d'actions opérationnels ont connu leur première année de concrétisation en 2015. Si les grandes stratégies ont été fixées à l'horizon 2025, le choix de plans à plus court terme permet d'orienter les actions, en tenant compte de l'actualité des secteurs. L'objectif de ces plans est de permettre aux filières de se projeter, en se fixant des axes structurants en termes notamment d'innovation, d'expérimentation ou d'exportations.

### **CONSEILS SPÉCIALISÉS >**

#### **un renouvellement pour une nouvelle dynamique**

Tous les trois ans, les conseils spécialisés sont renouvelés afin d'apporter une nouvelle dynamique au dialogue et à la concertation. En 2015, 10 des 11 filières de FranceAgriMer étaient concernées par ces changements et trois nouveaux présidents ont été choisis (viandes blanches, viandes rouges - ruminants - et horticulture). À ce titre, ils siègent au conseil d'administration. L'arrivée autour de la table de toutes les instances de représentants des Régions a également été l'occasion d'élargir la vision et le rôle de ces instances de l'établissement.



### **PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR (PIA) >**

#### **des modes d'intervention innovants**

Dans un contexte marqué par les crises traversées par plusieurs secteurs, l'activité de concertation a été soutenue tout au long de l'année. Ainsi, les conseils spécialisés ont continué à accompagner le changement des modes d'intervention de l'établissement. Les Projets agricoles et agroalimentaires d'avenir (P3A), qui constituent le volet agricole du PIA, ont notamment été au cœur de toutes les attentions : des projets innovants ont été identifiés, soit transversaux soit pour des filières spécifiques, et FranceAgriMer se positionne d'ores et déjà dans l'optique d'être l'opérateur des Programmes d'investissements d'avenir de troisième génération.



# ACCOMPAGNER

## Définir et mettre en œuvre avec diligence les dispositifs de soutien aux filières

### ■ LA MISSION

L'accompagnement des filières s'inscrit comme le prolongement naturel des deux autres missions de FranceAgriMer que sont l'éclairage et l'orientation. Il s'agit pour l'établissement de mettre en œuvre au quotidien sur le terrain les politiques publiques de régulation des marchés, de soutien à l'innovation et de participation au développement des filières, définies en concertation avec elles. Qu'il s'agisse de dispositifs de versements d'aides (fonds communautaires ou fonds nationaux), ou d'actions et outils développés par FranceAgriMer, le mot d'ordre est le même : mettre en place des dispositifs efficaces pour les agriculteurs et les entreprises, aussi simples que le permettent les contraintes de justification des aides et de sécurité des procédures, tout en facilitant le travail d'instruction des dossiers.

### ■ LES ACTEURS

Les 270 agents de la direction des Interventions collaborent étroitement avec l'ensemble des parties prenantes internes et externes (délégués filières, conseils spécialisés, ministère de l'agriculture) afin d'assurer la fluidité des dispositifs mis en place – à commencer par le versement des aides. Grâce à son organisation par métiers, FranceAgriMer intègre l'ensemble du processus, de la concertation à la publication des décisions, de l'instruction des dossiers aux contrôles sur place et au versement des aides.

L'instruction des dossiers est répartie entre les équipes des services territoriaux de l'établissement, celles des services déconcentrés du ministère en charge de l'agriculture et celles du siège. La bonne coordination entre les différents intervenants garantit une réactivité d'intervention en cas de conjoncture difficile, ainsi que la traçabilité de chaque aide versée.

En 2015, 49 000 paiements sur crédits communautaires et 17 000 paiements sur crédits nationaux ont été réalisés, ainsi que plus de 40 000 contrôles sur le terrain afin de s'assurer de la bonne conformité entre les demandes faites et les situations rencontrées par les agriculteurs ou les entreprises.

### ■ LES OUTILS

Outre le versement d'aides provenant de fonds communautaires ou nationaux, FranceAgriMer a entrepris un effort important de modernisation de ses outils. Parmi ceux-ci, plusieurs téléservices ont été mis à la disposition des agriculteurs, des entreprises, des collectivités et des associations bénéficiaires ces dernières années, permettant de réaliser en ligne des actions essentielles et autrefois fastidieuses (inscription à une mesure d'aide, réponse à un appel à projet, suivi de dossier, consultations de règlements, demande de certificats et autres documents d'exportation...). La centralisation de ces



e-services à travers le portail Internet de FranceAgriMer permettra à chaque bénéficiaire d'avoir accès en temps réel à l'ensemble des informations relatives à son dossier.

**40 000**  
contrôles réalisés  
chaque année

Répartition des crédits consacrés aux dispositifs en 2015



## FAITS MARQUANTS

### CONJONCTURE > une année marquée par les crises

Les crises de l'élevage se sont multipliées en 2015, du fait notamment de l'embargo russe et de la fin des quotas laitiers. Dans ce contexte, FranceAgriMer s'est mobilisé pour répondre aux demandes d'intervention du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt dans des délais très contraints. Annoncé par le gouvernement le 22 juillet, le plan de soutien à l'élevage a permis de verser 40 M€ dès la fin de l'année à 11 000 éleveurs. Les outils de régulation des marchés ont également été mobilisés dès le début de l'année. 20 500 tonnes de beurre ont ainsi fait l'objet de contrats de stockage privé et même 2 600 tonnes de poudre de lait, situation qui ne s'était pas rencontrée depuis 1991. À partir de la mi-septembre, les premières offres de poudre de lait ont été présentées à l'intervention publique pour atteindre 3 000 tonnes en fin d'année.



### FEAD > un fonds dédié à la lutte contre la pauvreté

Successeur du Plan européen d'aide aux plus démunis (PEAD) le FEAD, Fonds européen d'aide aux plus

démunis est un fonds structurel spécifique dédié à la lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes (éducation, réinsertion, habillement, nourriture...). La DGCS (direction générale de la Cohésion sociale et de la Santé) en est l'autorité de gestion, laquelle délègue à FranceAgriMer certaines tâches d'exécution et de contrôle. L'établissement s'est ainsi vu confier en 2015 une mission d'achat de denrées et de financement des coûts logistiques afférents supportés par les associations caritatives.

### E-SERVICE > Vitiplantation, un choc de simplification pour tous

Mis en place en janvier 2016, Vitiplantation est un e-service destiné aux viticulteurs. Celui-ci leur permet de demander en ligne, via un guichet unique, les autorisations de plantation de vignes qui remplacent désormais les droits de plantation et de se voir délivrer, par le même canal, ces autorisations soit automatiquement, soit après une courte instruction.

Fruit de la collaboration des services du secrétariat général pour la Modernisation de l'action publique (SGMAP), de FranceAgriMer, de l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), du ministère en charge de l'agriculture, de la direction générale des Douanes et droits indirects (DGDDI) et de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), ce service s'inscrit dans le choc de simplification pour les entreprises annoncé par le Gouvernement en juin 2015. Il bénéficie à la fois aux viticulteurs (déclaration rapide et

sécurisée, délivrance accélérée) et à l'administration (réduction de la charge supplémentaire que représente cette nouvelle activité).

### PASSEPORT PHYTOSANITAIRE EUROPÉEN (PPE) > FranceAgriMer accrédité ISO 17020



En liaison avec la mission de certification dans le domaine des Bois et Plants de vigne déjà confiée à FranceAgriMer, le ministère en charge de l'agriculture a délégué à l'établissement par convention la délivrance du PPE prévue par la directive communautaire 2000/29/CE. La nécessaire accréditation par le COFRAC selon la norme ISO 17020, en application des textes nationaux pour les délégations dans le domaine sanitaire, a été obtenue par l'établissement en décembre 2015. Fruit d'un travail collectif entre le siège et les services territoriaux, elle conforte la position de FranceAgriMer dans le domaine, essentiel pour la viticulture, de la qualité sanitaire et de la traçabilité du matériel végétal, éléments indispensables pour le renouvellement et le développement dans les meilleures conditions du vignoble.

# Accompagner les filières à l'international

À travers la Mission des Affaires européennes et internationales (MAEI), FranceAgriMer aide les opérateurs français à mieux exporter leurs produits et à renforcer les liens et la coopération avec les partenaires de la France.

## ■ Contribuer à ouvrir de nouveaux marchés

Pour faciliter l'accès des produits agricoles et agroalimentaires français aux marchés internationaux, l'unité d'Appui aux exportateurs de FranceAgriMer, en partenariat avec la direction générale de l'Alimentation (DGAL), a obtenu en 2015 l'ouverture de 48 couples pays-produits, contre 32 en 2014 : plants de pommes de terre vers la Russie ; bulbes de lys vers le Japon ; plants de vigne vers le Brésil ; pommes vers le Vietnam ; poussins vers la Communauté andine des nations ; charcuterie vers la Chine ; viande bovine vers le Vietnam, l'Afrique du Sud, le Canada et l'Arabie saoudite ; produits laitiers vers l'Indonésie, le Brésil et le Panama... Des obstacles techniques au commerce (OTC) ont aussi été levés, notamment ceux sur les fruits congelés vers la Chine ou l'alimentation animale vers les Émirats arabes unis.

Dans ce but, 33 missions d'inspection sanitaire et phytosanitaire (SPS) ont été accueillies en France. Des formations ont été conduites pour préparer les exportateurs et les services de l'État au respect de la réglementation sanitaire américaine sur les viandes, avec un effort particulier sur les pays d'Asie en vue d'obtenir la levée

des embargos liés à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB).

D'autres zones ont été concernées par cet effort, comme les États-Unis, le Moyen-Orient ou encore la Russie qui mobilise l'établissement à la suite de l'embargo annoncé en 2014 et renouvelé en 2015.

## ■ Informer sur les produits français et leur qualité

La MAEI, et notamment le Pôle animation export, a organisé en 2015 une dizaine d'opérations d'animation export visant à mettre en avant la qualité de l'offre française : secteur bovin à Cournon et à Vérone ; plants de pommes de terre à Rome... Une opération multifilières, associant les secteurs de la viande bovine, des fruits et de la charcuterie, a été organisée au Vietnam en décembre pour obtenir (kiwis, plants de pommes de terre), conforter (porc), maintenir (génétique aviaire et viande de volaille) ou concrétiser (viande bovine, pommes) l'accès au marché.

En matière de coopération, l'unité Stratégie et coopération européenne et internationale a reçu 22 délégations. Ces accueils ou ces missions d'experts ont été organisées à l'étranger, notamment à destination des pays du bassin méditerranéen (Turquie, Maroc, Algérie) – une zone prioritaire pour les actions de l'établissement comme pour les débouchés français. Des actions ont également été organisées en Croatie ou au Liban, ainsi que dans les pays d'Europe de l'Est et d'Asie centrale où les perspectives dans le secteur vitivinicole sont réelles.

## ■ Répondre aux défis de l'exportation

186 couples pays-produits font l'objet de négociations internationales, priorisées au sein du comité export SPS, qui regroupe les services de l'État (notamment la DGAL), les professionnels et FranceAgriMer. Aux cinq sections de ce comité s'ajoute, depuis 2013, une sixième, visant à lever les OTC – une barrière utilisée de plus en plus fréquemment à titre d'outil protectionniste. Les travaux sur Expadon 2, visant à permettre aux exportateurs et aux services de l'État de gérer les formalités SPS de manière dématérialisée, se sont également poursuivis en 2015, en partenariat avec la DGAL. Le module de gestion dématérialisée pour l'agrément des établissements exportateurs devrait être mis en service fin 2016, après un pilote à l'automne. La délivrance électronique des certificats SPS devrait être en place en 2017.



# 48

nouveaux couples  
pays-produits  
ont été ouverts  
en 2015

# EXPOSITION UNIVERSELLE DE MILAN : UNE RÉUSSITE COLLECTIVE



## ENTRETIEN AVEC

**ALAIN BERGER,**  
COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE LA FRANCE  
À L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE MILAN

### Comment FranceAgriMer s'est-il retrouvé intégré à l'Exposition universelle de Milan ?

**Alain Berger :** La participation à un événement de cette ampleur demande une organisation particulière. Après s'être adossée à une SAS pour l'Exposition universelle de Shanghai en 2010 puis pour l'Exposition internationale de Yeosu en 2012, la France a décidé, pour des raisons de délais notamment, de recourir à un établissement public existant placé sous la tutelle de l'État pour Milan. Le thème de l'événement étant « nourrir la planète », c'est tout naturellement FranceAgriMer qui a été choisi.

### De quelle manière s'est déroulée cette collaboration ?

**A. B. :** Les crédits étant issus de six ministères, un budget annexe a été constitué au sein de FranceAgriMer afin d'assurer la plus grande étanchéité entre le budget principal de l'établissement et celui affecté à Milan. C'est ainsi qu'en tant que commissaire général de l'Exposition universelle, je suis devenu salarié de FranceAgriMer, et ai été désigné ordonnateur secondaire pour ce budget annexe. Deux instances de suivi m'ont épaulé dans cette mission : un conseil d'orientation, composé de représentants des ministères porteurs du budget et du directeur général de FranceAgriMer, et un comité consultatif élargi aux représentants des professions agroalimentaires, des assemblées parlementaires, des collectivités territoriales et des chambres consulaires.

### Quel a été l'apport de FranceAgriMer ?

**A. B. :** Cette intégration a permis au commissariat général de bénéficier de l'appui essentiel de l'ensemble des services de l'établissement, notamment sur les plans administratifs, financiers, juridiques et logistiques. Le contrôleur financier et le comptable public ont également été très fortement impliqués dans l'opération.

### Le pavillon France a été particulièrement remarqué lors de l'événement...

**A. B. :** Tout à fait. Il faut dire que nous avons imaginé un pavillon en bois innovant, entièrement démontable et remontable, et à très basse consommation d'énergie - une prouesse technique et architecturale qui a reçu le 1<sup>er</sup> prix d'architecture de l'Exposition universelle. Nous avons reçu 2,3 millions de visiteurs sur 184 jours, dont 14 473 visiteurs en délégation officielle, ce qui nous situe dans les cinq pavillons les plus visités. Et puis nous avons des atouts directement liés à notre patrimoine culturel : un restaurant gastronomique et un jardin agricole - le seul vrai jardin de l'Exposition. Délégations officielles et business, élèves, étudiants, visiteurs de tous les pays : tous les publics ont été séduits par l'image renvoyée par la France.



**184**  
jours d'animation

**2 300 000**  
visiteurs

**1<sup>er</sup>**  
prix d'architecture  
pour le pavillon  
France





# LES FILIÈRES DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER



# CÉRÉALES



## ENTRETIEN AVEC

**RÉMI HAQUIN,**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
SPÉCIALISÉ CÉRÉALES

“  
Avec la réforme, plus aucune  
région ne peut dire qu'elle  
n'est pas concernée par  
la dynamique de la filière  
céréales”

Export de blé tendre

**40,9 Mt**

Un record absolu  
pour la production 2015

Production d'orge en 2015

**12,5 Mt**

Avec un record d'exportations à 9 Mt

Production de maïs en 2015

**13 Mt**

En net recul par rapport à 2014

### Comment la mise en place du plan d'actions opérationnel s'est-elle déroulée?

**Rémi Haquin:** Très bien car ce plan est axé « clients » et « débouchés »: il est donc en phase avec les attentes du terrain. L'adéquation entre la production et la première transformation de la filière est bonne, que ce soit sur le marché domestique ou à l'export. C'est d'autant plus important pour toucher les pays qui fonctionnent sur cahier des charges puisque la production doit avoir des caractéristiques qui répondent à une demande précise. Nous sommes d'ailleurs très vigilants sur le taux de protéines qui a tendance à s'effriter: le Plan Protéine va nous permettre d'améliorer ce taux et donc certains débouchés sur le long terme.

### Quel rôle l'interprofession joue-t-elle dans ce contexte?

**R. H.:** La réussite de la filière repose sur la complémentarité naturelle de FranceAgriMer et d'Intercéréales. Si les missions de l'établissement sont « éclairer », « orienter » et « accompagner », elles ne peuvent donner toute leur mesure que grâce au quatrième volet qu'est « déployer » et qui est pris en charge par l'interprofession. Cette collaboration va continuer à se renforcer puisqu'Intercéréales est en train de reprendre tout le volet « promotion » de la filière et aura donc besoin des données de FranceAgriMer pour alimenter sa réflexion et ses choix stratégiques.

### Comment la filière a-t-elle vécu la grande réforme des régions?

**R. H.:** Nous avons dû adapter la représentation céréalière dans toute la France. Celle-ci passe désormais par des Comités régionaux des céréales qui sont le relais direct de FranceAgriMer auprès des collectivités. La filière a besoin de cette présence sur le terrain car de nombreuses problématiques sont désormais gérées par les régions. Et puis la réforme a modifié le paysage national: si, auparavant, les situations étaient assez disparates, désormais toutes les régions sont concernées par toutes les céréales.

# Des acteurs mobilisés pour le développement de la filière

Entre une récolte 2014 de moindre qualité et une récolte 2015 historique en termes de quantité, la filière Céréales aura dû gérer des situations très différentes l'an passé. C'est dans ce contexte que le plan d'actions opérationnel révèle tout son intérêt, en offrant des perspectives de débouchés aux producteurs tout en garantissant des marges de manœuvre en cas de situation exceptionnelle.

## ÉCLAIRER

### ■ Suivi de conjoncture : de la visibilité et de la réactivité pour les marchés

Dans le contexte particulier de 2015, l'apport d'information pour éclairer la filière aura été crucial pour faire face à toutes les situations avec pertinence et réactivité. L'enquête annuelle sur la qualité des blés tendres aura notamment permis d'identifier très en amont les problèmes qualitatifs de la récolte 2014, et de trouver des débouchés pour les grains disqualifiés par rapport à leur vocation meunière d'origine. Une partie de ce blé a ainsi pu être vendue en fourrager, tandis que le reste a été séparé en lots clairement caractérisés en vue de répondre à des demandes précises, en grande partie à l'export – la baisse de l'euro face au dollar et celle du prix du pétrole (donc du coût du fret) faisant le reste.

La récolte historique de 2015 a elle aussi bénéficié de cet éclairage très en amont : si la qualité est au rendez-vous, le taux de protéines moyen national est plutôt faible et la concurrence internationale est à son maximum avec le retour de l'Argentine et de la Russie au premier plan. Économiquement, la bonne année de récolte est donc autant, si ce n'est plus, compliquée à gérer pour la filière, avec un flot d'écoulement classique pour un stock beaucoup plus conséquent.

### ■ Céré'Obs : un suivi hebdomadaire essentiel

Céré'Obs est le programme de suivi de l'état d'avancement des céréales, mis en place par FranceAgriMer depuis 2012, à la

demande de la filière céréalière.

Ce programme propose une représentation hebdomadaire de l'état des cultures céréalières en France, appuyée sur l'évolution des stades de développement et des conditions de cultures. Après moisson, des enquêtes qualité, qualité technologique comme qualité sanitaire, permettent de préciser l'état effectif des différentes productions.

### ■ Gluten : quel impact sur la santé des Français ?

FranceAgriMer a cofinancé en 2015 une étude sur les français et le gluten. Afin d'y

voir plus clair entre les différents profils de personnes suivant un régime sans gluten, des professionnels de la santé et le grand public ont été interrogés. Les premiers échanges ont permis de quantifier à environ 1 % le pourcentage de la population présentant une intolérance ou une allergie caractérisée. Pour autant, on observe à la fois une augmentation croissante du nombre d'adeptes au régime sans gluten et du nombre de prescriptions médicales d'un tel régime, sans qu'aucune hypersensibilité ne leur ait été diagnostiquée. Ce phénomène demande à être explicité pour mieux l'accompagner. ■■■



## ORIENTER

### ■ Dialogue : la condition de la réussite

2015 aura été la première année de mise en œuvre des plans d'actions opérationnels dévoilés en 2014. Dans ce cadre, le rôle du conseil spécialisé, tout au long de l'année, aura été de favoriser le dialogue entre l'ensemble des parties prenantes. Tous les maillons de la filière sont en effet représentés au sein du conseil, du semencier au consommateur, du négoce à la distribution en passant par les transformateurs.

Cette concertation aura également été au cœur de la préparation de la fusion des régions, avec une prise en compte sur-mesure de l'impact de la réforme sur chaque nouvelle entité. Toutes les régions ne rencontrent pas les mêmes problématiques et certaines d'entre elles, comme le Grand-Est ou Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, font l'objet d'un suivi particulier. Les cultures céréalières sont désormais au premier plan dans toutes les régions, ce qui nécessite une écoute très fine du terrain pour bien orienter les grandes décisions.

### ■ Blé dur : un plan de relance pour doubler la production à l'horizon 2025

Le conseil spécialisé a adopté en mai 2015 un plan de relance de la filière blé dur, destiné à enrayer la baisse cumulée des superficies de production et à enclencher une dynamique nouvelle. L'objectif est de permettre le développement de cette céréale dans toutes les zones de production, la consolidation et le développement de l'outil de transformation, ainsi que la mise en place d'une filière exportation durable dans un contexte de demande mondiale importante et croissante. Ce plan se décline en dix grandes actions, dont l'une concerne la communication aussi bien en interne à la filière pour valoriser les perspectives offertes par cette production, que vis-à-vis de la société civile, pour promouvoir les produits élaborés à partir de blé dur et le savoir-faire des producteurs et transformateurs français. Une action de communication a ainsi été initiée immédiatement après adoption du



plan, en collaboration entre FranceAgriMer, Intercéréales et Arvalis pour essayer de sensibiliser les producteurs au moment du choix des semis.

### ■ Logistique : une feuille de route pour la filière

Une mission logistique a été mise en place au sein de FranceAgriMer en 2015, qui permettra notamment d'accompagner le déploiement du plan d'actions opérationnel de la filière céréalière. Cette mission est composée de deux personnes dont le rôle est de collecter dans la mesure du possible l'information utile à la bonne mise en œuvre du plan en termes de logistique. La mission anime également un groupe de travail avec les professionnels afin d'identifier les sujets à traiter en priorité.



## ACCOMPAGNER

### ■ Plan Protéine : vers la stabilisation du taux

Lancé en 2014, le Plan Protéine a une nouvelle fois été au centre de l'attention en 2015, après une récolte de blé tendre certes historique en termes de quantité mais affichant une nouvelle baisse du taux de protéines moyen national. Un meilleur taux de protéines étant la condition technique minimale d'accès à certains marchés (notamment la boulangerie industrielle et de nombreux débouchés export), FranceAgriMer a concentré ses efforts sur la contractualisation de l'accord



interprofessionnel visant à mentionner le taux de protéines dans tous les contrats d'achat/vente de blé tendre : depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, cette mention est obligatoire et adossée à un barème de rémunération différencié selon le taux de protéines observé. Par ailleurs, l'aide à l'investissement en outils d'analyse rapide, par infrarouge, du niveau de protéines des grains a été poursuivie, de manière à permettre à l'ensemble des collecteurs de s'équiper.

À noter que le périmètre du Plan Protéine aura également été étendu au maïs en 2015, le secteur rencontrant lui aussi des problèmes qualitatifs. Les mesures adaptées aux spécificités de cette culture restent à identifier.

#### ■ **Classification : une nouvelle grille pour le blé tendre**

Élaborée dans les années 90, la précédente grille de classification des blés tendres avait fait son temps. Début 2015, un accord interprofessionnel a validé une

nouvelle grille de classification d'application volontaire pour les blés tendres français. Celle-ci prend notamment en compte de nouveaux indicateurs clés, comme le taux de protéines, et offre une meilleure visibilité à l'ensemble des acteurs de la filière, en évitant désormais tout recouvrement entre catégories et en permettant une meilleure articulation avec les critères retenus pour les marchés à terme.

#### ■ **Exportation : présentation de l'offre française, pour une meilleure transparence**

Dans un secteur où une majorité des volumes sont exportés et dans un contexte de concurrence mondiale extrêmement forte, il est crucial d'éviter les emballements de marché sur la base de rumeurs non fondées. FranceAgriMer organise chaque automne, en lien avec Arvalis-Institut du végétal, une série de conférences chez les principaux partenaires commerciaux européens de la

France, où les caractéristiques de l'offre française, en quantité et en qualité, sont présentées et mises en perspective avec les tendances et attentes observées sur le marché mondial. Cette mise à disposition d'une information objective permet d'assurer une vraie transparence garantissant le maintien de la confiance entre opérateurs français et européens.

**Ludovic Pâris**, délégué filière  
✉ [ludovic.paris@franceagrimer.fr](mailto:ludovic.paris@franceagrimer.fr)



# OLÉO- PROTÉAGINEUX



## ENTRETIEN AVEC

**JACQUES SIRET,**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
SPÉCIALISÉ OLÉO-PROTÉAGINEUX

“  
La collaboration entre les  
filières animales et végétales  
est essentielle pour réduire  
la dépendance de l'élevage  
français en matière de  
protéines végétales”

Surface soja  
en augmentation de

**31%**  
à 100 000 ha

Surface pois  
en hausse de

**33%**  
à 158 000 ha

### Comment la filière a-t-elle réagi aux baisses des cours et du coût du pétrole?

**Jacques Siret:** L'année 2015 aura été plus contrastée pour les professionnels de la filière que les années précédentes. Le contexte global nous aura été moins favorable, ce qui rend les objectifs que nous nous sommes fixés avec le conseil spécialisé encore plus impérieux. Le plan d'actions visant à réduire la dépendance de l'élevage français en matière de protéines végétales s'inscrit dans une perspective de double performance économique et environnementale pour de nombreuses filières : céréales, oléo-protéagineux, viandes, lait... Il faut mobiliser toutes les énergies, ce que nous avons fait en 2015 à travers la création du comité multifilières « grandes cultures ».

### Comment développer la production française en matière de protéines végétales ?

**J. S.:** Cela passe d'abord par la mise en place d'une vraie collaboration durable entre les filières animales et les filières végétales. Les échanges que nous allons avoir dans les prochains mois au sein du comité « grandes cultures élevage nutrition animale » vont nous permettre de mieux cerner les attentes de chacun et de mettre en place les réponses adéquates pour faire émerger une production française de qualité : investissements dans les outils de production, identification de débouchés, structuration des circuits de distribution... Nous avons prouvé par le passé sur le volet de l'huile que nous étions capables de relever le défi de l'indépendance, je ne doute pas que nous parvenions à relever le défi des protéines végétales.

### Cet objectif passe aussi par un travail sur la durabilité ?

**J. S.:** Tous ces sujets sont intrinsèquement liés. Certaines cultures oléo-protéagineuses sont indispensables à la production de protéines végétales, il faut donc que les producteurs proposent des cultures plus variées. Mais ce n'est pas le seul sujet : le développement des biocarburants est accompagné d'une augmentation de coproduits comme les tourteaux oléagineux, eux-mêmes sources de protéines animales. Ce sont tous ces co-débouchés aujourd'hui isolés qu'il faut réussir à coordonner.

# Des synergies pour faire progresser la filière

Dans un contexte globalement moins favorable que les années précédentes, marqué par la baisse des cours des cultures et par un pétrole au plus bas, le conseil spécialisé oléo-protéagineux a continué à mettre en place les conditions de la croissance de la filière.

## ÉCLAIRER

### ■ Analyse économique: des recommandations suivies de près

FranceAgriMer fournit tout au long de l'année une analyse des marchés oléo-protéagineux, ainsi que des informations économiques fiables et indépendantes qui contribuent à la compétitivité de la filière. Le conseil spécialisé peut s'appuyer également sur le comité biomasse et biocarburant et les études réalisées pour le compte de ce dernier. En 2015, la baisse du coût du pétrole, avec son impact direct sur la filière des biocarburants, a en effet été l'un des facteurs économiques majeurs touchant la filière.

Les conséquences de la crise de la mouche de l'olive dans le secteur oléicole ont également fait l'objet d'une attention particulière. Le conseil a par ailleurs débattu de la mise en œuvre de l'agro-écologie dans la filière, faisant écho aux attentes sociétales de plus en plus fortes de conciliation de la performance économique avec le respect de l'environnement, et s'inscrivant dans une tendance à la diversification des assolements et une volonté de développement de petites filières (luzerne, lin, chanvre, pois, fève, lupin...).

## ORIENTER

### ■ Protéines végétales: un comité «grandes cultures» transversal

Afin de réduire la dépendance française en matière de protéines végétales à destination de l'élevage, un comité multifilières a été créé en 2015, regroupant des représentants de cinq conseils spécialisés de FranceAgriMer:

céréales, oléo-protéagineux, viandes rouges, viandes blanches et lait. Cette instance a été imaginée afin de créer du lien entre les producteurs et les utilisateurs de protéines végétales. Si la France reste aujourd'hui encore largement dépendante des pays tiers, le comité s'est fixé pour mission d'imaginer les conditions de l'émergence d'une production nationale de protéines végétales de qualité, suffisamment conséquente pour répondre aux besoins des différentes filières. Les premiers travaux ont été consacrés à l'analyse de l'existant et à l'identification des sources permettant de mieux appréhender les contraintes de chacune des filières.

## ACCOMPAGNER

### ■ Investissement d'avenir: un projet pour l'alimentation à base de luzerne

Les trois axes choisis dans le cadre du plan d'actions opérationnel 2015-2017 ont continué à être au cœur du travail de la filière en 2015: accroître pour les agriculteurs l'attractivité des cultures de protéagineux, fourrages séchés et cultures textiles; développer des pratiques et des filières économiquement et écologiquement performantes; renforcer les débouchés existants et trouver de nouvelles valorisations en adaptant les produits aux marchés. Le conseil spécialisé a suivi de près la mise en œuvre opérationnelle du plan dans sa première année, et ses différentes déclinaisons sur le terrain.

Par ailleurs, la filière a continué à bénéficier d'un accompagnement principalement axé sur l'expérimentation, l'établissement



ayant consacré 602 807 euros à cette fin pour la filière oléo-protéagineux. Pour l'oléiculture, FranceAgriMer a mobilisé 140 000 euros de financement en contrepartie du financement communautaire pour la première année d'exécution du programme triennal 2015-2018 de soutien au secteur oléicole, venant s'ajouter à deux enveloppes de 70 000 euros de soutien respectivement à l'expérimentation et à la promotion des huiles et olives sous signe de qualité. Enfin, 2015 a vu aboutir l'un des projets défendus par la filière dans le cadre des Projets d'investissements d'avenir (PIA): celui-ci portera sur le développement de l'alimentation à base de protéines végétales pour l'aquaculture, pour un budget total de 290 000 euros.

Ludovic Pâris, délégué filière  
✉ ludovic.paris@franceagrimer.fr



# SUCRE



## ENTRETIEN AVEC

**ÉRIC LAINÉ,**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
SPÉCIALISÉ SUCRE

### Quel bilan tirez-vous de l'année 2015 pour le marché mondial ?

**Éric Lainé :** Après cinq campagnes de surplus, un basculement s'est opéré à l'automne 2015. Les productions estimées sont en diminution sensible en Europe et dans le monde sous l'effet des réductions de surfaces et de la force du phénomène climatique El Niño qui pénalise les récoltes de canne des principaux producteurs (Inde, Thaïlande...), ajoutée à une crise économique brésilienne qui freine les velléités d'expansion du premier exportateur mondial. Une dynamique de hausse des prix s'initie, confortée par les prévisions déficitaires des analystes pour 2015/16, mais celle-ci doit être relativisée par l'importance des stocks de sucre disponibles dans le monde.

### Et du côté européen ?

**É. L. :** Le prix du sucre blanc sur le marché européen a quasiment été divisé par deux depuis 2013. À 427 €/t en décembre 2015, le prix du sucre blanc européen reste très proche de son plancher : à ces niveaux de prix, personne ne gagne d'argent dans la filière. La légère reprise au tout début 2016 peut enfin laisser espérer une amélioration pour les planteurs et les sucriers à la veille de la fin des quotas, sans pour autant traduire de tension sur les approvisionnements.

### Comment la filière prépare-t-elle la fin des quotas sucriers ?

**É. L. :** 2015 aura été une année décisive quant aux choix à envisager pour l'après-quota, qu'il s'agisse des conditions de production, des évolutions des marchés et des débouchés, de la compétitivité, de l'organisation et de la gouvernance de la filière. Sur tous ces aspects, FranceAgriMer a su apporter un appui utile aux différentes parties prenantes. Forte de la compétitivité et du savoir-faire de ses planteurs et industriels, la filière sucrière française aborde avec confiance les défis de la fin des quotas afin de tirer le meilleur parti des opportunités nouvelles de développement, notamment à l'exportation, qui lui seront offertes après 2017.

“  
Forte de la compétitivité  
et du savoir-faire de ses  
planteurs et industriels,  
la filière aborde avec  
confiance les défis de  
la fin des quotas”

**1<sup>er</sup>** producteur  
de sucre de betterave de l'UE

**1<sup>er</sup>** producteur mondial  
d'alcool de betterave

**5,1 Mt** de sucre de betterave  
et 10 millions d'hl d'alcool/éthanol

Excédent commercial positif :

**+0,8** milliard d'euros

en 2015 avec **40%**  
de la production exportée

# Vers une filière française forte et confiante

Malgré des stocks communautaires alourdis par les excédents des dernières campagnes et des prix du sucre à leur plus bas niveau historique, la filière sucre a poursuivi en 2015 ses efforts d'adaptation. Objectif affiché: tirer parti de toutes les opportunités qu'offrirait la fin du régime européen des quotas sucriers à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

## ÉCLAIRER

### ■ Conjoncture: des données pour anticiper et suivre les tendances

FranceAgriMer s'attache au quotidien à éclairer l'environnement économique de la filière en alimentant régulièrement les pouvoirs publics, les institutions européennes, les familles professionnelles ou les analystes de marchés en données à la fois fiables et impartiales. En 2015, les publications telles que le mensuel « Marché du Sucre », « Info-Sucre » ou la « Note de conjoncture trimestrielle », ont une nouvelle fois été largement téléchargées. Ce suivi de conjoncture régulier s'appuie sur de nombreux critères (production, échanges, stocks, bilans sucriers quota/hors quota...): il alimente les réflexions et aide les opérateurs comme les pouvoirs publics dans leur prise de décision.

### ■ Réglementation: un nouveau cadre à définir

FranceAgriMer participe, aux côtés de ses tutelles, aux réflexions sur l'environnement réglementaire post-2017. L'établissement est présent aux comités de gestion et groupes d'experts horizontaux et verticaux de la Commission européenne où s'est élaboré, tout au long de l'année 2015, le futur cadre juridico-économique de la filière, notamment en matière d'observatoire des prix et des marchés, de suivi des importations et exportations ou d'établissement de bilans régulièrement actualisés et prévisionnels.

## ORIENTER

### ■ Fin des quotas sucriers: une réflexion collective

La préparation de l'après-quota est une préoccupation collective à laquelle FranceAgriMer participe activement. En mars 2015, le conseil spécialisé a ainsi adopté un plan d'actions stratégiques à l'horizon 2025 sur lequel le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) s'appuiera pour dresser, en concertation avec les acteurs, les perspectives et ambitions d'avenir de la filière betterave française.



En novembre 2015, une table ronde a été réunie par le ministère pour travailler sur quatre chantiers majeurs: innovation et compétitivité; suivi et adaptation aux marchés; gouvernance collective; débouchés des sucres de canne et sucres

spéciaux de la Réunion et des Antilles. Ces travaux s'appuient largement sur le plan d'actions stratégiques adopté par la filière et ont fait émerger d'importants points de consensus entre les acteurs, notamment sur la compétitivité (programme AKER, allongement des durées de campagne...), l'importance de la logistique ou l'enjeu des exportations post-2017.

## ACCOMPAGNER

### ■ Innovation: succès confirmé pour l'éthanol de betterave

L'année 2015 aura été celle d'un important succès pour la filière d'éthanol de betterave: le carburant SP95-E10, désormais proposé sur tout le territoire et qui incorpore jusqu'à 10% d'éthanol, est désormais en tête des ventes d'essence, encouragé par une évolution fiscale favorable incitant à son utilisation. Ce succès vient souligner une démarche innovante, soutenue par FranceAgriMer. L'établissement accompagne d'ailleurs la filière en tant qu'opérateur des Programmes d'investissements d'avenir (PIA): avec des appels à projets ouverts jusqu'en janvier 2017, ces dispositifs représentent des perspectives complémentaires en matière d'innovation et de développement durable.

Marc Zribi, délégué filière  
✉ marc.zribi@franceagrimer.fr

# FRUITS ET LÉGUMES



“ Les régions doivent jouer pleinement leur nouveau rôle en matière de politique agricole ”



## ENTRETIEN AVEC

**PATRICK TRILLON,**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
SPÉCIALISÉ FRUITS ET LÉGUMES

### Comment s'est déroulée cette première année de mise en œuvre du plan stratégique 2025 ?

**Patrick Trillon :** La définition des feuilles de route pour les prochaines années était un vrai défi que les trois secteurs (fruits et légumes frais, fruits et légumes transformés, pommes de terre) ont su relever. Tout le monde s'est mobilisé et nous avons réussi à fixer les orientations prioritaires pour le développement de chaque secteur. L'enjeu était d'autant plus important qu'il y a un réel besoin de lisibilité par rapport aux pouvoirs publics, pour valider nos stratégies dans un contexte de forte compétitivité, de mondialisation prégnante et d'évolution des usages et modes de consommation. Ce travail conséquent a pris la forme d'un schéma de priorisation qui fixe plusieurs caps, notamment la nécessité d'investir massivement dans la recherche et l'expérimentation.

### Cela passe notamment par les Programmes d'investissements d'avenir (PIA) ?

**P. T. :** C'est l'un des leviers, en effet. FranceAgriMer a la charge de ces PIA et nous avons réussi à faire sélectionner plusieurs projets innovants, à commencer par celui relatif à l'investissement dans les serres maraîchères et horticoles. Plus de 12 millions ont été débloqués, ce qui va nous permettre de soutenir la construction de serres maraîchères innovantes. Quand on sait qu'un hectare de serre, c'est en moyenne sept emplois, on mesure aisément l'enjeu d'un tel programme pour une filière très utilisatrice de main-d'œuvre. Par ailleurs, six projets innovants d'entreprises ont été rendus éligibles dans le cadre de l'appel à projet relatif à l'innovation et la compétitivité des filières agricoles et agroalimentaires.

### L'innovation reste essentielle pour l'avenir de la filière ?

**P. T. :** Pour gagner en compétitivité et en productivité, nous devons pouvoir nous appuyer sur des technologies et des nouveaux outils adaptés à nos métiers. En ce sens, ces appels à projets sont intéressants car ils favorisent l'émergence de solutions innovantes. Mais cette démarche doit s'inscrire dans les différents schémas de financement existant : les régions ont vu leurs compétences renforcées en matière de politique agricole, il faut que cela se traduise par un renforcement du partenariat avec les filières, et par une harmonisation entre les financements de l'État et l'action des régions. Pour stabiliser notre compétitivité, nous avons besoin de lisibilité sur le long terme.

### Production 2015

**16,45 Mt**

dont 6,1 millions de tonnes de légumes,  
3,2 millions de tonnes de fruits,  
7,15 millions de tonnes de pommes de terre

### Surface de production

**588 000** hectares

dont 245 000 en légumes,  
175 000 en fruits,  
168 000 en pommes de terre

### Valeur de production

**8,1** milliards d'euros

# Une dynamique à maintenir et amplifier

3<sup>e</sup> producteur de fruits et légumes de l'Union européenne, la France est également le 3<sup>e</sup> producteur et le 1<sup>er</sup> exportateur mondial de pommes de terre à l'état frais. Un statut enviable que le conseil spécialisé entend bien maintenir en créant les conditions d'une compétitivité durable.

## ÉCLAIRER

### ■ Suivi de conjoncture : des analyses pour plus de visibilité

FranceAgriMer assure tout au long de l'année le suivi des prix des fruits et légumes via le Réseau des nouvelles des marchés. Ces prix servent aux acteurs du marché et aux pouvoirs publics, entre autres pour la mise en œuvre des dispositions du Code rural relatives aux situations de crise. L'établissement contribue également à l'achat de panels sur l'évolution de la consommation, et finance la réalisation d'études spécifiques sur les différentes filières.

### ■ Veille concurrentielle : la France maintient ses positions

Chaque année depuis 2007, une veille concurrentielle internationale du marché des fruits et légumes frais est réalisée, autour de six produits majeurs à l'exportation (chou-fleur, tomate, salade, fraise, pêche-neктarine et pomme). Une veille pour la pomme de terre est également réalisée, afin de mieux analyser les forces et les faiblesses de la filière sur le marché mondial. Les résultats 2015 (base 2014) placent la France en 4<sup>e</sup> position en termes de compétitivité, derrière les Pays-Bas, l'Allemagne et la Belgique. Parmi les atouts de la filière française, on peut noter son organisation, la qualité de ses plants et son potentiel de production.

## ■ Observatoires : des outils précieux d'aide à la décision

L'observatoire de la production fruitière est une étude réalisée par le Conseil national des centres d'économie rurale (CNCER) pour le compte de la Fédération nationale des producteurs de fruits (FNPF) et de FranceAgriMer. L'observation d'un échantillon représentatif de la diversité des modèles d'exploitations fournit des indicateurs sur la santé économique des exploitations fruitières. FranceAgriMer suit aussi le secteur des fruits et légumes transformés via des analyses statistiques. En 2015, le bigarreau, le pruneau, la tomate d'industrie, les légumes d'industrie et le champignon de couche ont ainsi fait l'objet de ce suivi.

## ORIENTER

### ■ Plan stratégique : des feuilles de route pour toutes les filières

Suite à la présentation des stratégies filières en 2014, 2015 a été l'année de la définition des feuilles de route et de la priorisation des actions pour les trois années à venir. Les filières se sont mobilisées, et les plans opérationnels pour les fruits et légumes transformés et pour la pomme de terre ont été déclinés en actions prioritaires. Pour les fruits et légumes frais, la réflexion s'est poursuivie tout au long de l'année pour aboutir début 2016. ■■■



### ■■■ ACCOMPAGNER

#### ■ **Expérimentation : le comité stratégique renouvelé**

Dépendant directement du conseil spécialisé fruits et légumes, le comité stratégique à l'expérimentation a été renouvelé en 2015. Outre la définition d'orientations stratégiques pour l'expérimentation au sein des filières, il éclaire le conseil spécialisé sur les problématiques spécifiques à chaque secteur et sur les projets à soutenir (assistance technique, appels à projets CASDAR...).

Sur 158 dossiers déposés par les trois principales filières en 2015, 92 projets d'expérimentation ont été sélectionnés - pour environ 5,5 M€ de soutien public. Pour le frais, trois axes prioritaires ont été définis : développer la consommation des fruits et légumes ; sécuriser les consommateurs ; augmenter l'efficacité des entreprises. Pour le transformé, la priorité a été donnée aux variétés performantes et/ou tolérantes aux bio-agresseurs, bio-contrôle et qualité, ainsi qu'à la modernisation des outils de production et à l'innovation.

#### ■ **PIA : des serres maraîchères innovantes pour dynamiser la production**

Le Programme d'investissement d'avenir, via l'appel à projet « Modernisation des serres et des équipements dans les secteurs maraîcher et horticole », a permis de soutenir la construction de serres maraîchères innovantes et ainsi de participer à l'amélioration de la compétitivité de la production française de légumes sous serres.

45 dossiers relatifs au maraîchage ont été sélectionnés pour un montant d'aides de 12,015 M€ et un montant total d'investissements estimé à plus de 62,7 M€.

#### ■ **Rénovation du verger : des aides pour améliorer la compétitivité**

En favorisant le renouvellement du potentiel de production et l'évolution variétale, l'aide à la rénovation du verger vise à améliorer la compétitivité de la production française de fruits. En 2015,



cette aide s'est élevée à 4,35 M€ pour 692 dossiers. Les priorités de cette aide sont le renouvellement des exploitants, la lutte contre les maladies végétales et la double performance économique et environnementale.

#### ■ **Fonds opérationnels : un outil structurant**

FranceAgriMer assure la gestion et le paiement de l'aide communautaire aux fonds opérationnels (FO) qui porte sur 188 des 233 organisations de producteurs (OP) de fruits et légumes. Depuis 2007, on note une baisse du nombre de FO mais une hausse du montant moyen de l'aide versée. L'optimisation de la production, la qualité des produits, l'environnement et la commercialisation restent les mesures les plus mises en œuvre par les producteurs. En 2015 (base 2014), l'établissement a versé 108,734 M€.

FranceAgriMer a également continué de gérer l'application des mesures exceptionnelles européennes destinées à faire face à l'embargo russe. L'établissement a payé en 2015, pour des actions 2014 de retrait et de non-récolte, un montant de 1,5 M€ à 21 OP, 1 association d'organisations de producteurs et 25 producteurs indépendants ; pour des actions réalisées en 2015, le montant s'est élevé à 3,116 M€ pour 14 OP et 2 producteurs

indépendants. 2015 a également été l'année du début de la réflexion avec les professionnels sur la révision du règlement d'exécution n° 543/2011 régissant l'application de l'OCM fruits et légumes.

#### ■ **« Un fruit pour la récré » : des simplifications pour relancer la mesure**

FranceAgriMer assure la gestion et le paiement de l'aide communautaire pour la distribution de fruits et de légumes dans les établissements scolaires. Ce dispositif vise à développer la consommation de produits frais par les enfants d'âge scolaire, en réalisant au moins six distributions par trimestre dans les écoles, accompagnées d'actions pédagogiques de sensibilisation. En 2015, 973 organismes ont fait appel à la mesure « Un fruit pour la récré », pour un montant de 2,35 M€. Ce résultat a poussé FranceAgriMer à mettre en place des groupes de travail avec les professionnels de la filière afin de parvenir à une simplification de la mesure. Un forfait par produit a été créé et les fournisseurs auprès des écoles peuvent désormais coordonner la livraison et avoir accès à l'aide européenne.

**Marie-Agnès Oberti**, déléguée filière  
✉ [marie-agnes.oberti@franceagri.fr](mailto:marie-agnes.oberti@franceagri.fr)

# PRODUCTIONS SPÉCIALISÉES

FranceAgriMer soutient activement les filières de productions spécialisées comme l'apiculture, le tabac et la truffe. Ces cultures emblématiques du terroir français bénéficient d'un accompagnement en matière de développement, d'investissements et d'innovation.

## APICULTURE

### ■ Éclairer : une production à la hausse

La présence d'apiculteurs sur une grande partie du territoire français permet une production variée et différenciée. Celle-ci reste toutefois déficitaire avec une grande variabilité des récoltes liée tant aux aléas climatiques qu'aux pratiques agronomiques. Avec plus de 20 000 tonnes, la production serait en hausse en 2015, mais reste déficitaire par rapport à une consommation française apparente de 40 000 tonnes environ.

### ■ Orienter : un plan de développement durable pour la filière

La filière apicole est confrontée depuis plusieurs années à des difficultés multifactorielles : mortalité accrue du cheptel, affaiblissement des colonies... C'est dans ce contexte que le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt a décidé la mise en œuvre d'un plan de développement durable de l'apiculture

(PDDA) qui prend en compte l'ensemble des problématiques. Son objectif est de satisfaire la demande intérieure et de combler le déficit de production de miel et des autres produits de la ruche.

### ■ Accompagner : soutenir la recherche et l'expérimentation

Le programme triennal d'aide communautaire pour la période 2014-2016 décline une partie des actions du PDDA visant l'amélioration des conditions de production et de commercialisation des produits de l'apiculture. Une enveloppe globale de 7 M€ pour la mise en œuvre du programme apicole européen est déterminée chaque année : la France dispose d'une dotation annuelle de fonds nationaux de 3,5 M€ qui permet d'appeler l'équivalent de fonds du FEAGA.

FranceAgriMer a contribué à hauteur de 2 M€ en 2015 pour accompagner les projets d'investissements des

exploitations, les programmes de recherche, l'appui technique et les réseaux de testage et de sélection génétique. Près de 470 000 euros ont été consacrés au soutien des programmes d'expérimentation réalisés par l'Institut de l'abeille dans le domaine de l'apiculture et des produits issus de l'apiculture.

Isabelle Chibon-Tailhan, déléguée filière  
✉ [isabelle.chibon-tailhan@franceagrimer.fr](mailto:isabelle.chibon-tailhan@franceagrimer.fr)

## EN BREF

### TABAC /

La filière tabac a élaboré un plan d'action pour les trois années à venir. Les enjeux, notamment liés à l'expérimentation, ont été soutenus par l'établissement à hauteur de 261 000 €.

### TRUFFE /

FranceAgriMer a continué d'accompagner en 2015 les projets d'expérimentation et d'études initiés en 2014, dont les engagements s'élevaient à 194 000 euros. Ces projets découlent du protocole signé en 2014 entre le ministère et la filière : celui-ci précise les grands enjeux et les actions favorables au développement de la filière trufficole française, et met notamment l'accent sur le développement des plantations, l'expérimentation, ainsi que la lutte contre le vol dans les truffières.





# HORTICULTURE



## ENTRETIEN AVEC

**DOMINIQUE BOUTILLON,**  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL  
SPÉCIALISÉ HORTICULTURE

“  
La filière dispose d'un savoir-faire reconnu dans le monde entier : la qualité des produits français est remarquable”

**3** milliards d'euros  
de végétaux achetés  
par les particuliers

**1,6** milliard d'euros  
de végétaux produits  
en France

### Quel bilan dressez-vous de l'exercice 2015 ?

**Dominique Boutillon :** L'année 2015 a été complexe pour la majorité des secteurs de l'horticulture. La tendance à la concentration des entreprises s'est poursuivie en 2015, notamment dans le secteur des entreprises de pépinières de plein champ, affecté en particulier par la baisse de la commande publique et privée. Le secteur des fleurs coupées, également soumis à la concurrence étrangère, reste en difficulté. Le secteur de l'horticulture demeure à l'équilibre, avec cependant une contraction de l'offre française. Quant aux mises en culture pour 2016, elles restent inférieures aux années précédentes.

### Comment renouer avec la croissance ?

**D. B. :** La filière dispose d'atouts qui méritent d'être valorisés : nous avons un savoir-faire reconnu dans le monde entier, et la qualité de nos produits est remarquable. Mais le marché est toujours plus concurrentiel, surtout avec un coût de main-d'œuvre qui reste élevé en France. La filière doit retrouver la voie de l'investissement pour moderniser les outils et continuer à innover et expérimenter. Les appuis offerts grâce au PIA mis en œuvre par FranceAgriMer ont permis d'aider la création de serres innovantes. Toutefois, la question de l'investissement dans les structures de production reste ouverte.

### Qu'attendez-vous des dispositifs lancés en 2015 ?

**D. B. :** Le label « Fleurs de France » est une chance pour la filière sur le plan national, l'ensemble de nos partenaires doivent se l'approprier : la distribution bien sûr, mais aussi les collectivités locales, les paysagistes... L'interprofession Val'hor travaille activement sur la promotion des produits. Et puis nous attendons beaucoup de l'étude sur la veille concurrentielle que FranceAgriMer lancera : elle nous permettra d'identifier nos forces et nos faiblesses, et de mieux nous positionner par rapport aux principaux importateurs européens présents en France. À cet égard, l'observatoire des données des entreprises de production que pilote l'établissement fournit un cadre précieux de suivi des structures.

# Créer les conditions d'une vraie reprise

Dans un contexte général difficile, la santé financière des entreprises horticoles et pépinières est encore restée fragile en 2015. Pour créer les conditions d'une nouvelle dynamique pour la filière, la profession et le conseil spécialisé horticole ont mené une réflexion stratégique et proposé un plan d'actions opérationnel pour les trois prochaines années.

## ÉCLAIRER

### ■ Suivi de conjoncture : capitaliser sur les expériences et les connaissances

Tout au long de l'année, FranceAgriMer et l'interprofession Val'hor mettent à disposition de la profession les données économiques du secteur afin d'accompagner les acteurs de la filière dans leur appréhension du marché. En 2015, l'établissement a ainsi consacré 400 K€ à l'analyse de l'évolution économique et des grandes tendances du secteur, notamment l'observation des achats des particuliers et des prestations d'entretien ou d'aménagement des jardins. Deux observatoires financés par FranceAgriMer permettent également d'appréhender l'évolution de la situation des entreprises du secteur et de mesurer l'impact de la conjoncture économique sur leur bilan : l'observatoire économique et financier des exploitations et l'observatoire des données structurelles des entreprises

de production. Enfin, les tendances générales du marché des fleurs coupées font l'objet de notes de conjoncture hebdomadaires établies par le (RNM) pour les marchés de Nice, Hyères et Rungis.

## ORIENTER

### ■ Plan stratégique : la profession se mobilise

En 2015, FranceAgriMer, l'Interprofession Val'hor et les différentes familles professionnelles ont concentré leur réflexion sur l'un des axes forts du plan d'actions opérationnel 2015-2017 : « retrouver la compétitivité des entreprises et de la filière pour reconquérir le marché français ». Il s'agit notamment de sensibiliser les entreprises aux opportunités des alliances commerciales, et de les aider à appréhender leur environnement économique, la logistique et la promotion des produits d'origine et des services.

Les travaux ainsi initiés ont notamment abouti à la création du logo « Fleurs de France » ayant pour objectif de différencier les produits français en mettant en avant leur origine. D'autres leviers ont été identifiés par la profession et intégrés comme axes de travail dans le cadre du plan stratégique : encourager l'innovation, répondre aux nouvelles tendances du marché, ou encore moderniser l'outil de production.

## ACCOMPAGNER

### ■ Innovation : la recherche de nouveaux débouchés pour la filière

L'institut technique Astredhor, qui assure le développement des techniques de production innovantes et évalue les gammes de variétés adaptées, a initié en 2015 un travail sur la « croissance verte » et sur les produits qui pourront être mis en culture demain tout en préservant l'environnement. FranceAgriMer accompagne ainsi les programmes d'expérimentation de l'Astredhor et des stations d'expérimentation du réseau à hauteur de 1,27 M€. L'établissement soutient également Val'hor et l'Astredhor dans la réalisation d'une étude sur les « végétaux de pépinière : tendances 2016-2018 », qui vise à identifier les tendances du marché et à développer des gammes adaptées. FranceAgriMer a également mobilisé 700 000 euros pour financer les projets d'investissements horticoles innovants.

Isabelle Chibon-Tailhan, déléguée filière  
✉ isabelle.chibon-tailhan@franceagrimer.fr





# PÊCHE ET AQUACULTURE



## ENTRETIEN AVEC

**HERVÉ JEANTET,**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
SPÉCIALISÉ PÊCHE ET AQUACULTURE

### Quel bilan dressez-vous de l'activité des filières de la pêche et de l'aquaculture en 2015 ?

**Hervé Jeantet:** L'activité des flottilles de pêche a été soutenue en 2015, et les marchés ont été correctement orientés. La hausse marquée de 9% du prix moyen sous les criées a compensé le tassement des volumes débarqués et a également été couplée à une chute du prix du carburant favorable aux armements. Pour les conchyliculteurs, les volumes d'huîtres disponibles repartent à la hausse, mais il convient de bien valoriser le produit et de reconquérir certains consommateurs. La pisciculture continue de progresser, tant sur la qualité des productions que sur leur présence sur les marchés. Le succès de la truite fumée auprès des consommateurs est un bel exemple pour l'ensemble de la filière.

### Quels défis les filières doivent-elles relever ?

**H. J.:** Le contexte favorable de la pêche doit permettre d'engager une modernisation des outils de production et le renouvellement de la flotte de pêche. Pour l'aquaculture, de nouveaux sites d'élevage doivent pouvoir être identifiés pour permettre aux entreprises françaises de répondre à la demande croissante en produits aquatiques. Toutes les filières sont aujourd'hui engagées dans des démarches d'innovation, que FranceAgriMer accompagnera en particulier en animant les dispositifs du FEAMP, pour des procédés et pratiques toujours plus respectueux de l'environnement et des hommes... et pour satisfaire un consommateur exigeant mais aussi curieux !

### Quelles sont les attentes vis-à-vis de FranceAgriMer ?

**H. J.:** FranceAgriMer a un rôle essentiel pour améliorer l'information économique des acteurs en conduisant une analyse fine des données de production et de consommation. Une réflexion est en cours pour définir de nouveaux indicateurs pertinents et réactifs et mieux comprendre les mécanismes de fixation des prix. L'établissement peut aussi renforcer l'accompagnement des filières et des entreprises dans leur conquête de marchés à l'export sur des produits à forte valeur ajoutée où la qualité de la production française est reconnue.

“ Le contexte favorable doit nous permettre d'engager une modernisation des outils de production et le renouvellement de la flotte de pêche ”

Hausse du prix moyen à la première vente en criée

+9 %

Consommation moyenne de produits aquatiques

34 kg par personne  
(en baisse d'environ 1% par an sur 10 ans)

# La qualité comme pilier de développement à l'international

— Dans un contexte globalement favorable pour les filières de la pêche et de l'aquaculture, le conseil spécialisé entend conduire une réflexion stratégique globale pour fixer des orientations pour les prochaines années pour la filière. Objectif : conforter le positionnement actuel et poser les bases d'une croissance durable.

## ÉCLAIRER

### ■ Suivi de conjoncture : les importations marquent le pas

FranceAgriMer suit tout au long de l'année l'évolution des marchés et analyse les grandes tendances qui rythment le quotidien des secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Si la consommation française est restée stable, voire en très légère baisse selon les produits, l'année 2015 aura été marquée par un fléchissement des importations en volumes, même si leur valeur s'est maintenue – ce qui incite la filière à afficher une certaine prudence face à ce retournement historique. De son côté, la production nationale est restée stable, avec une légère augmentation des prix.

## ORIENTER

### ■ Stratégie : une vision globale pour anticiper les évolutions du marché

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer constitue une instance unique de dialogue de l'ensemble des acteurs des filières de la pêche et de l'aquaculture, et des pouvoirs publics. En ce sens, il est complémentaire des organisations professionnelles ou des initiatives interprofessionnelles, limitées soit à la pêche soit à l'aquaculture. Cette vision globale des produits aquatiques, appuyée sur des éléments de connaissance transversaux des circuits de transformation et de distribution et d'évaluations précises des tendances de consommation, donne des orientations utiles à l'ensemble des acteurs et à l'action de l'établissement. Il permet ainsi de dégager des orientations stratégiques partagées et d'anticiper les évolutions structurelles du secteur.

## ACCOMPAGNER

### ■ FEAMP : un nouveau fonds pour soutenir l'investissement

Successeur du FEP (Fonds européen pour la pêche) mis en place sur la programmation 2007-2013, le FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) est une évolution majeure en matière de financement de la politique commune des pêches (PCP). S'il a la charge de décliner les priorités de l'Union européenne, dans le cadre de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, ce nouveau fonds est avant tout un outil économique d'appui à l'évolution

des bénéficiaires pour l'instruction des dossiers de demande d'aide. Il interviendra également en amont, pour animer les dispositifs, et en aval, pour assurer une bonne diffusion des résultats des projets.

### ■ Export : les produits aquatiques à l'honneur

FranceAgriMer a poursuivi en 2015 ses actions en faveur de l'accompagnement des entreprises à l'export sur les produits aquatiques. L'établissement privilégie une approche par produit afin de valoriser au mieux l'ensemble de la production française à l'international, sur les marchés



des pratiques des professionnels, et de soutien à l'investissement dans un environnement complexe. Dans le cadre de ce dispositif, FranceAgriMer se voit confier la mise en œuvre d'une vingtaine de mesures liées à l'innovation, à la commercialisation, à la promotion, aux dispositifs sanitaires et assurantiels, ainsi qu'à des mesures liées au contrôle ou à la collecte de données, pour une enveloppe d'environ 260 millions d'euros. L'établissement sera l'interlocuteur

naissants ou porteurs. Parmi les débouchés d'avenir identifiés par la filière, on peut mentionner le marché des huîtres en Chine et dans les pays voisins, pour lequel FranceAgriMer assure un accompagnement indispensable pour franchir les barrières techniques ou sanitaires.

Jérôme Lafon, délégué filière  
✉ [jerome.lafon@franceagrimer.fr](mailto:jerome.lafon@franceagrimer.fr)



# PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES



## ENTRETIEN AVEC

**BERNARD PRÉVAULT,**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL SPÉCIALISÉ PLANTES  
À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES

“  
Notre développement  
repose sur notre capacité  
à structurer et encadrer  
nos secteurs, en évitant  
les effets d'aubaine  
déstabilisateurs”

43 000 ha

de production  
répartie sur 3 secteurs:

- plantes à parfum (25 000 ha)
- plantes médicinales (15 000 ha)
- plantes aromatiques (3 000 ha)

### Quel bilan tirez-vous de l'année 2015 ?

**Bernard Prévault:** Nos trois secteurs ont globalement connu une année positive, même si les contextes diffèrent d'une filière à l'autre. Si les plantes aromatiques et à parfum ont connu un exercice normal, avec un bon rendement et des prix qui se maintiennent, les plantes médicinales ont subi de plein fouet la canicule. Heureusement, l'impact sur la filière a été limité et les marchés se sont bien tenus. D'une manière générale, le retour vers l'approvisionnement français se confirme: la qualité et la régularité des productions sont reconnues sur les marchés, ce qui nous ouvre des débouchés.

### De quelle manière le conseil spécialisé accompagne-t-il cette dynamique ?

**B. P.:** Nous menons un travail de fond pour renforcer, structurer et crédibiliser la production française. À cet égard, FranceAgriMer est une aide précieuse par sa capacité d'expertise. Les équipes connaissent parfaitement nos secteurs et aident les producteurs à pérenniser leurs entreprises et à se démarquer de la concurrence: mise en conformité avec la réglementation REACH\*, renforcement de la traçabilité, consolidation de la qualité... Si l'on ajoute à cela une excellente collaboration avec l'interprofession, il est logique que les résultats soient là.

### Les perspectives sont donc encourageantes pour les trois secteurs ?

**B. P.:** Les opportunités ne manquent pas. Sur le lavandin par exemple, nous sommes dans une dynamique de hausse de la consommation, avec un prix qui se maintient malgré des récoltes record: il faut s'organiser pour répondre à la demande si la tendance se confirme. Au niveau des plantes médicinales et aromatiques, nous avons prouvé aux industriels que nous savions répondre à leurs besoins, à nous de susciter des vocations pour équilibrer l'offre et la demande. À nous aussi de structurer et encadrer nos secteurs pour éviter les effets d'aubaine déstabilisateurs. Les opportunités sont réelles et donc attractives pour certains, mais il est de notre devoir d'amener de la stabilité sur le long terme.

\* REACH: Registration, Evaluation, Authorization and restriction of Chemicals (Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques).

# Concrétiser les potentiels de progression de la filière

Si 2015 aura plutôt été une année de stabilité pour l'ensemble de la filière, les perspectives qui se dessinent sur chacun des trois secteurs des plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) ont bénéficié d'un suivi tout particulier de la part du conseil spécialisé.

## ÉCLAIRER

### ■ Veille réglementaire : identifier des perspectives

Au-delà de l'examen régulier de la situation globale des marchés des diverses filières du secteur, des focus ont été réalisés en 2015 sur des espèces particulières (gentiane, plantes de Grasse), des plantes produites en agriculture biologique, ainsi que sur la situation des PPAM en Bulgarie en termes de développement et de soutiens publics. Ces informations et analyses originales permettent aux professionnels de mieux appréhender l'évolution de ces filières très dynamiques dont les équilibres restent toutefois fragiles en raison de la taille relative des marchés.

Les aspects réglementaires sont également importants pour ces filières dont les secteurs d'utilisation dépassent largement celui de l'agroalimentaire ; une information continue sur le déroulement et les conclusions d'une mission du CGAAER sur la mise en place de règlement Reach, qui impacte durement les producteurs d'huiles essentielles, a ainsi été faite auprès des professionnels concernés.

## ORIENTER

### ■ Plan stratégique : s'adapter aux contraintes de la filière

Renouvelé début mai, le nouveau conseil spécialisé a largement repris à son compte les orientations définies en 2014 lors de l'établissement du plan stratégique. Les débats et interventions en son sein, ainsi que des groupes de travail spécifiques, ont rappelé les contraintes particulières de ces filières et formulé des avis sur des

dispositifs de soutien financier, sur les études à conduire mais aussi sur l'étendue et les modalités de la collecte des informations économiques analysées puis diffusées par FranceAgriMer.

## ACCOMPAGNER

### ■ Développement : des aides pour l'investissement et la commercialisation

En raison de la modestie de sa taille et à quelques exceptions près, le secteur des PPAM ne bénéficie pas d'un engagement régulier de la part des structures classiques qui accompagnent habituellement les productions agricoles : recherche publique, firmes phytopharmaceutiques, constructeurs, développement.

Tenant compte de cette problématique, FranceAgriMer accompagne cette filière avec des dispositifs spécifiques pour les producteurs et les transformateurs de PPAM : aide aux investissements de production et de première transformation ; aides aux organisations de producteurs dans le cadre de la transformation et de la commercialisation des produits de leurs adhérents ; ou encore aide à l'assistance technique, au-delà des actions éligibles à l'appel à projets CASDAR. En 2015 l'ensemble de ces dispositions particulières a mobilisé 945 000 euros.

Claude Chailan, délégué filière  
✉ [claudc.chailan@franceagrimer.fr](mailto:claudc.chailan@franceagrimer.fr)





# LAIT



## ENTRETIEN AVEC

**DOMINIQUE CHARGÉ,**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
SPÉCIALISÉ LAIT

“  
Nous devons travailler  
à la compétitivité de  
notre filière pour être  
en mesure de rester  
dans la course”

### Comment répondre à la crise que traverse la filière laitière?

**Dominique Chargé :** La profonde crise que nous vivons, au-delà du court terme, est aussi celle d'un changement d'époque. Elle a une part conjoncturelle, car la demande mondiale est sur une tendance forte à l'augmentation dans les prochaines années : nous devons « passer la crise » en continuant de nous préparer à répondre à cette demande. Elle a aussi une part structurelle, car elle s'inscrit dans un contexte de concurrence entre les bassins de production, y compris au sein de l'Europe, qui saturent le marché mondial depuis un an. Nous devons donc travailler à la compétitivité de notre filière pour être en mesure de rester dans la course face à ces pays qui se trouvent, en fin de compte, dans une situation assez proche de la nôtre.

### On dit souvent que les marchés d'exportations ne suivent pas?

**D. C. :** Malgré la crise, la France a exporté pratiquement la même valeur de produits laitiers en 2015 qu'en 2014 (7 Mds€), en dépit du fléchissement des importations de la Chine et de l'embargo russe. Cela a été rendu possible grâce à notre action collective, et notamment avec l'appui des services de FranceAgriMer à la recherche ou à l'ouverture de nouveaux marchés. Nous disposons d'atouts essentiels pour cela, avec notre organisation de filière, notre excellence sanitaire, et notre renommée gastronomique : cela a été mis en évidence par la veille internationale dont les premiers résultats nous ont été fournis cette année.

### Comment faire en sorte que les exploitations laitières soient pérennisées?

**D. C. :** Il n'y a pas de modèle unique d'exploitation laitière en France, c'est une particularité que nous avons su maintenir pendant la période des quotas laitiers et que nous devons préserver après leur fin. Les producteurs qui s'en sortent le mieux actuellement sont de toutes tailles, et leur compétitivité, leur résilience, résident avant tout dans une meilleure appréhension de la maîtrise de leurs coûts de production et de la productivité de leur travail. C'est dans le sens de cette maîtrise technique et économique que nous souhaitons les appuyer.

#### Exportations

**7 milliards d'euros**  
dont les 2/3 vers l'Union européenne

#### Prix du lait payé aux producteurs

**-16 %**

# Adapter la filière à la sortie des quotas laitiers

Dans un contexte de sortie des quotas laitiers, la filière a dû affronter en 2015 une profonde crise du lait de vache. Le conseil spécialisé s'est mobilisé pour répondre à cette situation et mettre en œuvre des mécanismes de soutien des marchés et le paiement des aides aux producteurs.

## ÉCLAIRER

### ■ Suivi de conjoncture : une année contrastée

L'année 2015 aura été marquée par des situations très différentes d'un segment à l'autre. Si la transformation du lait de chèvre a tourné à flux tendu, le lait de brebis aura connu une collecte stable et des fabrications plutôt en hausse. Du côté du lait bio, la hausse de la collecte et les débouchés trouvés sur le marché intérieur

### ■ Veille & recueil d'informations : dispositif enfin finalisé

Suite à la fin des quotas laitiers au 1<sup>er</sup> avril, FranceAgriMer a finalisé le nouveau dispositif garanti par la loi d'avenir pour l'agriculture, permettant de recueillir les informations nécessaires à la bonne connaissance de la production et des marchés. L'établissement a également achevé la rénovation de l'enquête laitière auprès des acheteurs de lait.

acheteurs. Cette stratégie a été infléchie en raison des difficultés liées à la surproduction mondiale - la question de la compétitivité et de la durabilité des exploitations laitières étant plus que jamais d'actualité.

### ■ Prospective : des scénarios pour faire avancer la filière

FranceAgriMer a animé pendant deux ans une instance de réflexion, composée de 22 professionnels et experts de la filière, de la recherche et de l'administration. Sur 500 hypothèses étudiées, 87 ont été retenues pour construire quatre scénarii contrastés d'évolution de la filière lait de vache à l'horizon 2030 : ceux-ci ont été présentés en 2015 aux décideurs de la filière laitière. Ce travail doit aider la filière à construire un avenir partagé, et dépasser le conjoncturel pour réfléchir au structurel.



ont été accompagnés d'une légère baisse du prix payé aux producteurs. Mais c'est la situation du lait de vache qui aura été au cœur de toutes les préoccupations. Après la dégradation du marché survenue en 2014, la collecte mondiale reste tirée par l'Union européenne depuis la sortie des quotas laitiers, tandis que la demande mondiale a fléchi, entraînant un repli des prix généralisé.

Une veille internationale a été engagée pour la première fois pour le lait de vache. Celle-ci fait apparaître que la France dispose d'atouts majeurs pour renforcer la filière : durabilité des ressources, maîtrise technique et sanitaire, capacité à conquérir les marchés...

## ORIENTER :

### ■ Stratégie : un plan d'actions adaptable

Le conseil spécialisé a poursuivi en 2015 la mise en œuvre de la stratégie de filière élaborée en 2013-2014, avec la mise en place des contrats entre producteurs et

## ACCOMPAGNER

### ■ Crise : des dispositifs pour aider les producteurs

Dans un contexte de filière particulièrement difficile, FranceAgriMer a été amené à mettre en œuvre plusieurs dispositifs de crise pour venir en aide aux producteurs. Le stockage de fromage, de beurre et de poudre de lait autorisé dans le cadre du règlement d'intervention communautaire a permis de trouver des débouchés pour une partie de la production. Par ailleurs, des aides du fonds d'allègement des charges (FAC) ont été versées auprès des producteurs de lait les plus affectés par la conjoncture.

Olivier Blanchard, délégué filière  
✉ olivier.blanchard@franceagrimer.fr



# VIANDES

“ La filière investit massivement dans la production de viandes de qualité, respectant toutes les règles sanitaires et garantissant le bien-être de l’animal ”

**+2,7%**  
pour les tonnages  
de gros bovins abattus

**+7%**  
pour le nombre  
de gros bovins maigres exportés

**-2,6%**  
pour les achats de viande de  
boucherie par les consommateurs

**+4,7%**  
pour la consommation de haché frais  
par les ménages

**16%**  
de la production ovine réalisée  
sous signe officiel de qualité



## ENTRETIEN AVEC

**BRUNO COLIN,**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
SPÉCIALISÉ VIANDES ROUGES

### Comment la filière a-t-elle traversé les secousses de 2015?

**Bruno Colin:** L'année écoulée n'a fait que confirmer une tendance inquiétante, avec une baisse généralisée des prix qui ne permet plus à de nombreux agriculteurs de gagner dignement leur vie avec leur production. La baisse de la consommation touche toutes les viandes, notamment la viande bovine, même si le bœuf haché frais et surgelé progresse et représente désormais plus de 40% des volumes consommés. Le veau a chuté de 7,6%, le cheval d'environ 10%, la viande ovine de 9%. Les habitudes des consommateurs changent et il faut que la filière s'adapte à cette nouvelle donne et trouve de nouveaux débouchés.

### De quelle manière allez-vous procéder?

**B. C.:** Nous venons de lancer une étude « prospective 2025 » pour la viande bovine, afin de mieux cerner les évolutions des modes d'achats et les attentes des consommateurs français, qui représentent 80% de nos ventes. La filière a massivement investi depuis plusieurs années afin de fournir des produits de qualité, respectant toutes les règles sanitaires et garantissant le bien-être de l'animal. Il faut maintenant que ces bonnes pratiques soient payantes pour les producteurs, sur le marché national comme à l'international. Nous sommes notamment très regardants sur le plan sanitaire, il ne faudrait pas que des cas exceptionnels d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) ou de fièvre catarrhale ovine (FCO) pénalisent l'ensemble des acteurs.

### Comment dessiner des perspectives nouvelles pour la filière?

**B. C.:** Nous devons conforter et développer notre position sur le créneau des produits de qualité qui nous crée de vraies opportunités en Europe et plus largement à l'international. FranceAgriMer se mobilise pour construire le modèle de production de demain, un modèle évolutif, garantissant la reconnaissance de la viande française à l'export et ouvrant des débouchés pour les producteurs. Mais pour cela, il faut aussi que l'ensemble des acteurs mondiaux soient soumis aux mêmes règles strictes que nous: les négociations autour du partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement (TTIP) sont cruciales, nous y sommes donc très attentifs.

# Soutenir les filières et tracer de nouvelles perspectives

— Baisse des prix, aléas climatiques et sanitaires, diminution des revenus: 2015 aura été une année particulièrement difficile pour l'ensemble des filières viandes. Les conseils spécialisés Viandes rouges et Viandes blanches se sont mobilisés pour faire face à toutes les situations, à commencer par les crises particulièrement aiguës dans les secteurs de la viande bovine et porcine.

## ÉCLAIRER

### ■ Veille concurrentielle: de la visibilité pour les filières

Dans un contexte de perte de compétitivité et de réduction des débouchés des filières sur les marchés national et international, le conseil spécialisé Viandes Blanches a lancé la réalisation de deux veilles concurrentielles. Pour la filière volailles de chair, la France réalise un score médian, devancée par les nouveaux pays producteurs tels que la Russie, l'Ukraine, la Turquie ou la Pologne – nouveau n°1 de l'Union européenne. Pour la filière porcine, la France est au 9<sup>e</sup> rang européen, affectée par une baisse tendancielle de sa production et de sa consommation. Les veilles concurrentielles programmées pour 3 ans permettent d'identifier et de partager les évolutions structurelles et de raisonner les besoins d'adaptation des filières.

### ■ TTIP: quel impact sur les filières animales pour le futur accord de libre-échange?

Le calendrier du partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement (TTIP) s'est accéléré en 2015. Dans ce contexte, FranceAgriMer a soutenu une étude multifilières visant à disposer d'une description précise des filières animales aux États-Unis, afin d'analyser les risques commerciaux à un niveau opérationnel. Pour les secteurs du porc et de la volaille, la filière américaine pourrait tirer parti de l'ouverture du marché européen pour diversifier ses débouchés à l'export.

Pour la viande bovine, la création de nouveaux contingents pourrait stimuler l'exportation de morceaux nobles vers l'UE et déséquilibrer le marché européen.

## ORIENTER

### ■ Plans stratégiques: les filières « viandes » et « œufs » voient plus loin

Face à l'ouverture et à la volatilité croissante des marchés et à la perte de compétitivité des filières, FranceAgriMer a élaboré des plans stratégiques à l'horizon 2025, déclinés en plans d'actions sur la période 2015-2017. Pour cette première année de mise en œuvre, un suivi régulier des plans d'actions a été réalisé au sein des conseils spécialisés afin de partager les orientations, de dynamiser leur

déploiement et de les actualiser en fonction des remontées du terrain. En 2015, un plan stratégique pour la filière « veau de boucherie » a également été validé: celui-ci sera déployé en 2016.

## ACCOMPAGNER

### ■ Crise: un plan de soutien pour l'élevage

Entre la crise économique, la baisse de la consommation de viandes, le maintien des embargos sanitaires et économiques russes, la crise laitière, ou encore l'accroissement de la production porcine européenne, les marchés ont été fortement affectés en 2015, et de nombreuses filières handicapées par leur manque de compétitivité. ■■■



Face à ces difficultés, le gouvernement a proposé un plan de soutien de l'élevage (PSE) pour soulager la trésorerie des exploitations et favoriser l'adaptation des filières. FranceAgriMer a mis en place les mesures du Fonds d'allégement des charges auprès de 45 000 bénéficiaires pour 156 M€.

### ■ Assistance technique et expérimentation : conjuguer écologie et économie

FranceAgriMer accompagne les actions qui contribuent à la double performance économique et agro-écologique des professionnels de la filière, notamment par le biais d'aides en faveur de l'assistance technique en exploitation et de l'expérimentation.

En 2015, 9 011 élevages ont été suivis dans le cadre des programmes régionaux d'appui technique, pour un montant de pour 5 856 974 euros d'aides orientées autour de plusieurs thématiques : coûts de production, autonomie alimentaire,

réduction de l'usage des médicaments, ou encore valorisation des effluents d'élevage. Afin de renforcer le caractère durable des modes de production, 27 projets d'expérimentation et d'acquisition de références ont été accompagnés pour un montant total d'aides de 3 134 106 euros.

### ■ Investissements d'avenir : des aides pour moderniser les outils d'abattage/découpe

Opérateur du Programme d'investissements d'avenir (PIA), FranceAgriMer a publié deux appels à projets pour la reconquête de la compétitivité des abattoirs et des outils de découpe et le soutien d'initiatives innovantes dans l'agriculture et l'agroalimentaire. 50 M€ sont désormais consacrés à l'appel à projets « reconquête de la compétitivité des abattoirs et des outils de découpe » afin d'amplifier la stratégie d'innovation et de modernisation des opérateurs d'abattage/découpe. Les quatre premiers dossiers ont été

accompagnés en 2015 pour un montant d'aide de 9,05 M€ dans les secteurs de la volaille de chair et de la viande bovine.

### ■ Appui aux exportations : de nouveaux débouchés pour lutter contre l'embargo russe

Les embargos sanitaire et économique russes décidés en 2014 continuent de peser sur les débouchés et l'économie des filières. FranceAgriMer et l'ensemble des services de l'État ont donc renforcé leur mobilisation en 2015 afin d'identifier des débouchés alternatifs et faciliter l'aboutissement des négociations sanitaires.

L'objectif affiché est d'ouvrir de nouveaux marchés et de promouvoir l'offre française, en particulier sur les pays d'Asie : plusieurs destinations se sont ouvertes au cours des dernières années, constituant autant de marchés à conquérir. Dans ce contexte, 2015 a été une année importante pour les exportations des filières viandes avec la levée d'un premier embargo ESB par le Vietnam.

### ■ Bien-être animal : une production en phase avec la réglementation et les attentes du public

La prise en compte du bien-être animal en élevage est une exigence de plus en plus présente dans la société. La Commission européenne a établi une réglementation visant à protéger les animaux aux différents stades de leur vie, de l'élevage à l'abattage : celle-ci prévoit désormais la mesure et le suivi du bien-être animal à chaque étape, sur la base d'indicateurs évalués sur l'animal.

En 2015, FranceAgriMer a financé un programme d'expérimentation associant l'ensemble des acteurs de la filière avicole et des ONG afin d'élaborer un outil d'auto-évaluation et de surveillance à destination des éleveurs et des techniciens.

Michel Meunier, délégué filière  
✉ michel.meunier@franceagrimer.fr





## ENTRETIEN AVEC

**JEAN-MICHEL SCHAEFFER,**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
SPÉCIALISÉ VIANDES BLANCHES

### Que reprenez-vous de l'exercice 2015 de la filière ?

**Jean-Michel Schaeffer:** 2015 aura été une année de contraste pour les viandes blanches en France. La filière avicole a connu un exercice plutôt positif, la France étant désormais le 2<sup>e</sup> producteur européen derrière la Pologne. La consommation de poulet continue d'augmenter, mais nous ne sommes pas encore en mesure de répondre intégralement à la demande: du coup, la part importée en provenance des pays européens s'accroît elle aussi, et dépasse 40% de la consommation française ! Le marché des œufs a également bénéficié de la bonne orientation du marché en 2015, notamment à l'international, et les systèmes alternatifs (plein air, labels, agriculture biologique) se développent rapidement pour répondre à la demande des consommateurs.

### Tous les secteurs n'affichent pas le même bilan...

**J-M. S.:** La filière porcine a en effet connu une année extrêmement difficile. La production française a légèrement augmenté (+ 1,4%), mais les difficultés à l'export, la diminution de la consommation et l'encombrement du marché européen ont fait chuter les prix. Les éleveurs et les entreprises ont subi des pertes lourdes, heureusement un peu limitées grâce au travail considérable réalisé par FranceAgriMer pour aller chercher de nouveaux débouchés à l'export. Mais la situation reste très tendue, tout comme pour le lapin (- 9,5% en 2015) ou le foie gras qui risque de payer lourdement en 2016 l'épisode d'influenza aviaire de la fin de l'année dernière.

### Comment redonner des perspectives durables à la filière ?

**J-M. S.:** En innovant et en investissant massivement dans les ateliers de production, notamment dans la rénovation et la modernisation des bâtiments. Il est nécessaire aussi d'améliorer la compétitivité des outils de transformation et continuer à structurer les filières, pour reconquérir notre marché, développer l'exportation de toutes les productions avicoles françaises et rééquilibrer notre balance commerciale. Pour cela, les informations fournies par FranceAgriMer sont d'excellents outils d'aide à la décision. Il faut donc encore mieux les valoriser à tous les niveaux de la filière, pour que chacun puisse gagner en réactivité et en productivité.

“ La compétitivité de la filière passe forcément par l'innovation et l'investissement massif dans la modernisation des outils de production ”

**+2,5%**  
pour la production de volaille de chair

**40%**  
de la consommation de poulet importée

**+1,4%**  
pour les tonnages de porcs abattus : la production porcine s'est stabilisée en 2015

**-4%**  
pour la consommation de porc frais

**-0,6%**  
pour la consommation de charcuterie



# VIN



## ENTRETIEN AVEC

**JÉRÔME DESPEY,**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
SPÉCIALISÉ VITICOLE ET CIDRICOLE

“  
Vitiplantation va  
permettre de simplifier  
et de fluidifier  
le quotidien  
des producteurs”

### Récolte 2015

**47,7 millions d'hl**  
en hausse de 4% par rapport à la  
moyenne des cinq dernières années

### Surface de production Plus de

**750 000 ha**  
en production

### Exportations 2015

**14,2 millions d'hl**  
pour une valeur  
de 8,2 milliards d'euros

### Comment l'année viticole et cidricole s'est-elle déroulée ?

**Jérôme Despey :** En 2015, les dépérissements de la vigne sont devenus une cause nationale pour la filière viticole. Cela s'est traduit par l'élaboration d'un plan d'actions en plusieurs volets (recherche, observatoire du vignoble, accompagnement des producteurs, développement de matériels végétaux adaptés...) pour lequel des moyens seront mobilisés prochainement. 2015, c'est aussi le travail et le lancement en fin d'année de l'application « Vitiplantation » qui aura été une étape importante pour la gestion du potentiel de production.

### Comment la profession a-t-elle participé à la mise en place de ce dispositif ?

**J. D. :** Les professionnels ont été très impliqués dans ce projet, et ce dès l'amont puisque c'est le conseil spécialisé qui a demandé et voté à l'unanimité la mise en place d'une téléprocédure. Un groupe d'utilisateurs a également été mis en place très tôt: les professionnels ont ainsi pu faire part de leurs besoins, faire évoluer l'ergonomie du service... Et sur le terrain, de nombreux élus sont allés à la rencontre des utilisateurs finaux de l'outil, pour leur expliquer son principe et son fonctionnement, et les convaincre de son intérêt.

### Qu'est-ce que ce service change pour les viticulteurs au quotidien ?

**J. D. :** Avant la mise en place de « Vitiplantation », il y avait deux guichets distincts selon les demandes. Tout se faisait sur papier et les délais d'instruction étaient plutôt longs. Dorénavant, toutes les demandes sont centralisées via cet unique dispositif, quel que soit le segment (avec ou sans Indication Géographique). Le lien est fait automatiquement entre les douanes, l'Inao et FranceAgriMer, sans intervention du producteur. Enfin, pour une partie des autorisations, le processus est très rapide avec une réponse par retour de mail. Tout cela représente un gain de temps considérable pour tous, même s'il reste encore des points à améliorer, notamment la possibilité de faire des transferts entre exploitations ou la gestion des erreurs de saisie des producteurs.

# Des récoltes à la hauteur du leadership français

Le nouveau dispositif d'autorisation de plantations dans le secteur viticole en application le 1<sup>er</sup> janvier 2016 s'est mis en place en 2015 : après l'intégration du nouveau régime dans l'Organisation commune de marché (OCM) unique publiée fin 2013, l'année aura été consacrée à la mise en place des textes nationaux, la préparation de la première campagne et le développement des outils informatiques.

## ÉCLAIRER

### ■ Suivi des marchés : une année de stabilité

FranceAgriMer assure tout au long de l'année un suivi des marchés. En 2015, avec 47,9 millions d'hectolitres (Mhl) environ en production totale, la France maintient une récolte dans la moyenne des dernières années malgré une sécheresse

qui avait fait craindre une récolte plus faible. Comme chaque année, des disparités existent entre les régions, notamment du fait d'aléas climatiques impondérables (sécheresse, grêle, inondations). En parallèle, l'état des stocks avoisinait 27 Mhl à la production à la fin de l'été, un chiffre relativement stable en volume global et par

couleur par rapport à la campagne précédente.

Ce contexte de volumes moyens a permis de maintenir des prix globalement rémunérateurs à la production, ce qui conduit la filière à une dynamique positive pour la mise en place de nouveaux investissements.



### ■ Études : suivre le potentiel des vignobles

En complément du suivi régulier des marchés, FranceAgriMer a poursuivi en 2015 la réalisation d'études et de panels pour un montant total d'environ 1 M€. L'établissement a notamment continué à financer l'observatoire de la viticulture qui met à la disposition de la filière, sous forme de cartes et de tableaux dynamiques, des informations sur le potentiel viticole (arrachage, replantation), sur la récolte ou encore sur la première transformation ([www.observatoire-viti-france.com](http://www.observatoire-viti-france.com)).

## ORIENTER

### ■ Plan d'actions : 72 mesures pour faire avancer la filière

Le conseil spécialisé viticole et cidricole a développé un plan d'actions opérationnel 2015-2017 regroupant pas moins de 72 mesures. Voté à l'unanimité, celui-ci vise à mettre en œuvre dans les trois prochaines années une partie des mesures proposées dans le plan stratégique 2025 de la filière. De cette manière, le conseil spécialisé entend renforcer son rôle d'orientation de la filière à une période charnière. ■■■

### ■ OCM : une prolongation qui s'amorce

Dans le cadre de son plan d'actions, la profession a souhaité en 2015 obtenir des clarifications sur la prolongation de l'OCM vin. Au mois de juin, le Président de la République a ainsi obtenu de la Commission européenne des garanties sur un financement des actions du programme national viticole jusqu'en 2020. Par ailleurs, des négociations ont été entamées avec la Commission pour la mise en place de nouveaux textes d'application sur les différentes mesures : cette négociation aboutira en 2016 et permettra la mise en place d'un nouveau programme pour 2017 et les années suivantes.

### ■ Vigne : lutter contre les dépérissements

Depuis plusieurs années, les professionnels de la filière constatent des conséquences de plus en plus notables dues aux dépérissements de la vigne sur le territoire français. Afin d'identifier de nouvelles pistes de recherche et mobiliser l'ensemble de la filière autour de cet enjeu, une étude financée par FranceAgriMer et les interprofessions a été mise en place fin 2014. Celle-ci a abouti en 2015 à la présentation d'un plan d'actions et à la mobilisation de tous les partenaires de la filière.

### ACCOMPAGNER

#### ■ Potentiel viticole : un e-service pour mieux gérer la transition

La gestion du potentiel viticole a été totalement modifiée par la nouvelle réglementation communautaire. En ce sens, 2015 aura été une année de transition puisque la filière a dû à la fois terminer la dernière année de gestion du précédent dispositif basé sur des droits de plantation et préparer le démarrage du nouveau dispositif, prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Afin d'accompagner ce changement, le conseil spécialisé a travaillé en 2015 sur la gouvernance du dispositif et les priorités

en matière de gestion. Les nouveaux textes d'application ont été débattus et votés en conseil, un consensus professionnel ayant été élaboré. En parallèle, un outil informatique unique a été développé, commun à tous les segments, à toutes les régions et à tous les types d'autorisations de plantation : « Vitiplantation ». Cet outil d'accompagnement du potentiel a été intégralement dématérialisé. Le travail du conseil spécialisé a été appuyé par un relais des services sur le terrain pour communiquer auprès des 20 000 à 30 000 producteurs concernés dès 2016 par le nouveau dispositif.



# CIDRE

## La France, plus grand verger d'Europe pour le cidre

Si la France est le premier producteur de fruits à cidre d'Europe, les Français restent des consommateurs plutôt occasionnels de cidre. Pour accompagner les producteurs, la filière mise sur l'expérimentation et la modernisation des outils de production.

### ÉCLAIRER

#### ■ Suivi de conjoncture : une consommation ancrée dans la tradition

Année après année, la tendance est stable et 2015 n'aura pas échappé à la règle : la consommation française de cidre reste occasionnelle, principalement au moment de l'Épiphanie, de la Chandeleur et au courant de l'été. La production de cidres représente pourtant près d'1 Mhl, commercialisés pour les deux tiers en grande distribution, et pour un tiers dans le circuit de la restauration (crêperies), du détail (cavistes, boulangers, traiteurs...) et en vente directe (chez le producteur, par exemple).

Derrière cette production, on trouve 10 000 livreurs de fruits, dont environ 1 700 producteurs professionnels de fruits à cidre. La production s'élève à 260 000 tonnes par an en moyenne, le gros des volumes provenant de vergers spécialisés pour 46 % sous signe d'indication géographique protégée (IGP).

### ORIENTER

#### ■ Expérimentation : des programmes pour dynamiser la filière

En 2015, FranceAgriMer a financé cinq programmes, dont deux portant sur des programmes nationaux : l'un consacré à la production de pommes à cidre en agriculture biologique et l'autre sur la maîtrise aromatique des produits cidricoles, pour un montant de 160 000 euros.

Trois autres programmes ont bénéficié d'une aide régionale pour un montant global de 115 000 euros : l'un sur la régulation de la production des vergers et les stratégies face au dépérissement ; le second sur les moyens pour limiter les dérives organoleptiques et fermentaires des cidres non pasteurisés ; le troisième sur la recherche de nouvelles variétés à la fois plus régulières et mieux adaptées aux produits attendus sur le marché.

#### ■ Prospective : une étude sur l'avenir de la production

Entamée en 2014, l'étude prospective sur l'avenir de la filière cidricole a été achevée en 2015. Une restitution auprès des professionnels de toute la filière a été organisée début 2016, afin de présenter les scénarii imaginés pour permettre aux décideurs d'élaborer des stratégies gagnantes. Des ateliers ont également permis aux participants d'identifier les enjeux et les conséquences de chaque scénario. Une journée riche en enseignements qui devrait permettre à la filière d'engager une démarche stratégique pour son avenir.

### ACCOMPAGNER

#### ■ Aide à la plantation : poursuite du dispositif

FranceAgriMer met en œuvre une mesure d'aide spécifique pour la rénovation et la restructuration du verger cidricole. Le dispositif vise à favoriser l'évolution

variétale nécessaire, pour mieux adapter la production aux besoins quantitatifs et qualitatifs de la filière. L'aide de 600 euros/ha planté s'applique aux plantations de la campagne 2015/16 – pour un budget annuel de 220 000 euros.

Anne Haller, déléguée filière  
✉ [anne.haller@franceagrimer.fr](mailto:anne.haller@franceagrimer.fr)



#### Production de fruits

# 260 000 tonnes

de fruits à cidre par an en moyenne

#### Production de cidre Près de

# 1 million d'hl

commercialisés en 2015





# L'ÉTABLISSEMENT EN MOUVEMENT



# L'établissement

est doté d'un conseil d'administration et de conseils spécialisés par filière



## L'établissement est dirigé par un directeur général nommé par décret.

Le conseil d'administration comprend, d'une part, des représentants du Parlement, des administrations et établissements publics de l'État, des Régions et des consommateurs, ainsi que, le cas échéant, au plus deux personnalités choisies en raison de leurs compétences, d'autre part, en majorité, des représentants de la production, de la transformation et de la commercialisation et des représentants des salariés des filières.

Les conseils spécialisés sont composés en majorité de représentants de la production, de la transformation et de la commercialisation. Les pouvoirs publics, les salariés de la filière et les consommateurs y sont également représentés. Le président du conseil d'administration est nommé par décret, sur proposition de ce conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration et des conseils spécialisés sont nommés par arrêté des ministres chargés de l'agriculture et de la pêche.



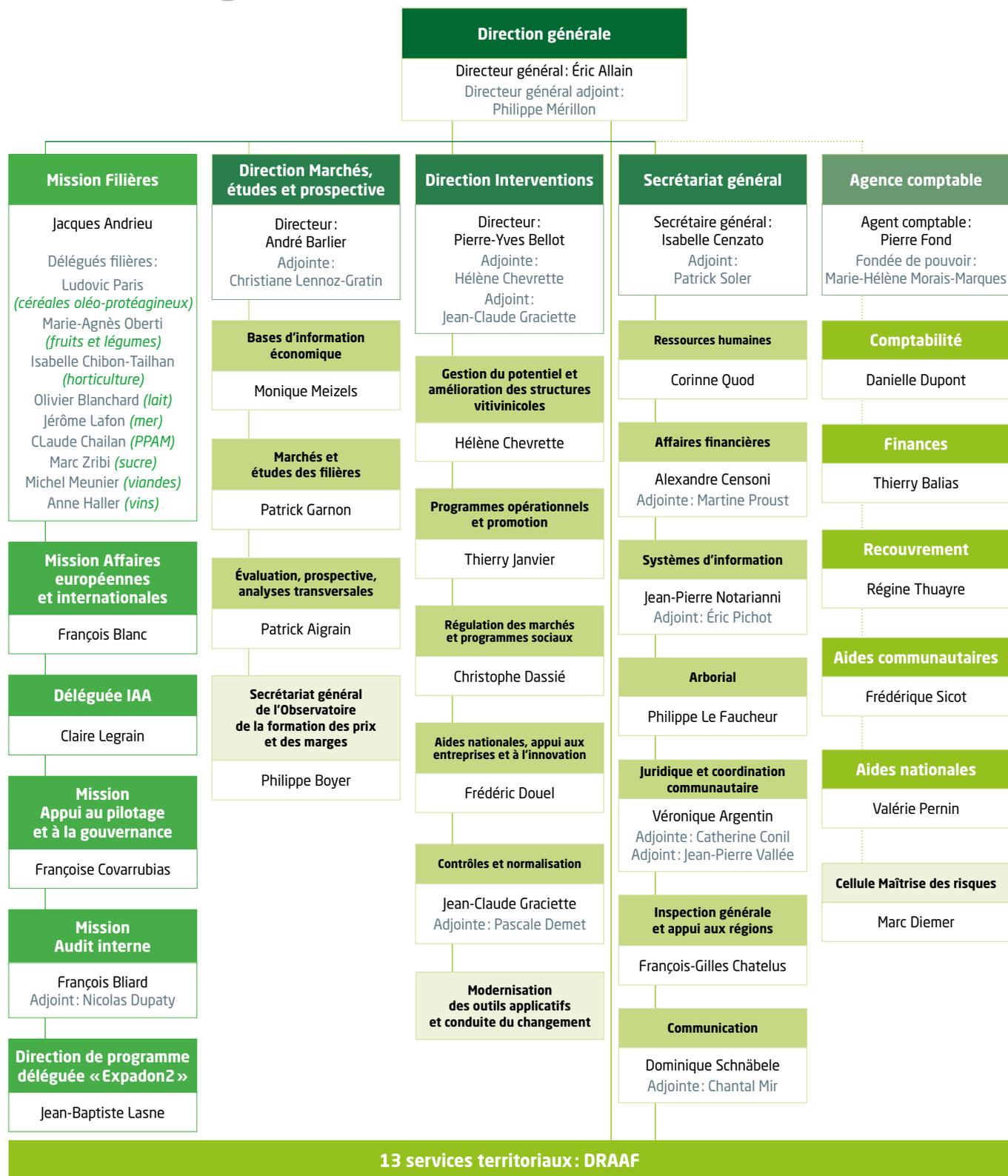
## ■ Le conseil d'administration

est compétent pour l'examen des questions d'intérêt commun à l'ensemble de l'établissement, notamment en matière budgétaire, ainsi que pour la définition des orientations stratégiques dans les domaines de compétences de l'établissement.

## ■ Les onze conseils spécialisés

se réunissent régulièrement tout au long de l'année. Rassemblant représentants professionnels et pouvoirs publics, ils constituent des lieux d'échange et de dialogue pour les filières : céréales, oléo-protéagineux, sucre, ruminants et équidés (viandes rouges), élevage hors-sol (viandes blanches), lait, vin, fruits et légumes, horticulture, produits de la mer et de l'aquaculture, plantes à parfum, aromatiques et médicinales. Ils ont un rôle d'orientation stratégique et formulent des avis.





# FranceAgriMer en région : une nouvelle organisation à pérenniser

L'intégration des agents de FranceAgriMer en région au sein des directions régionales de l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt (DRAAF)\* sont l'exemple même d'une collaboration exemplaire entre les différents échelons de l'État au service des filières.



## ENTRETIEN AVEC

**PASCAL AUGIER,**  
DIRECTEUR RÉGIONAL DE LA DRAAF  
LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

### Les régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ont fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Qu'est-ce que ce rapprochement change en matière de politique agricole ?

**Pascal Augier :** Avec 13 départements, la nouvelle région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est l'une des très grandes régions agricoles françaises. Nous sommes à la fois la plus grande région de production viticole (en volume et surface de production), une région d'élevages très variés (ovins et bovins, lait et viande, palmipèdes...), un acteur majeur des secteurs des fruits et légumes, et une grande région céréalière avec des spécialités comme le riz en Camargue ou le blé dur dans le Lauragais. Tout cela fait des secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la filière forêt-bois les premiers piliers de l'économie régionale en termes de chiffre d'affaires et d'emploi, loin devant l'aéronautique et le spatial. Les enjeux sont donc très importants pour toutes les filières.

### Comment la DRAAF s'est-elle adaptée à ce nouveau découpage territorial ?

**P. A. :** Dans le cadre de la réforme territoriale, les DRAAF du Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées ont été amenées à fusionner, avec les conséquences que cela implique en matière d'organisation, de ressources

humaines, de coordination des services et d'harmonisation des pratiques. Nous avons énormément travaillé en 2015 pour préparer ce changement : il a fallu établir un diagnostic territorial et identifier les enjeux du nouveau territoire, puis définir la nouvelle organisation multi-sites et accompagner les agents dans leurs nouveaux postes. Ces étapes, réalisées sous l'autorité du préfet de région, ont été validées au fur et à mesure du processus par les services centraux du ministère et par FranceAgriMer. Cela a demandé beaucoup d'énergie, de pédagogie et de détermination pour respecter le calendrier fixé et surtout, nous avons pu continuer à mener à bien nos missions malgré plusieurs dossiers complexes à gérer (démarrage de la PAC, OCM vin et fruits et légumes) et un contexte de crises économiques et sanitaires (élevage, grippe aviaire, fièvre catarrhale ovine).

### Cette nouvelle organisation impacte-t-elle le travail avec FranceAgriMer ?

**P. A. :** Nous avons décidé très tôt de structurer un service régional de FranceAgriMer dans l'organigramme de la nouvelle DRAAF, afin de réunir les 90 agents de l'établissement qui travaillent dans la région. Cela nous a semblé d'autant plus pertinent que le renforcement du partenariat avec FranceAgriMer, depuis 2010, porte ses

fruits sur le terrain : la complémentarité de nos services nous a permis de renforcer notre capacité d'expertise et la lisibilité de nos actions vis-à-vis de nos partenaires. Quand on sait le rôle que les régions sont amenées à jouer demain dans les politiques agricoles en accompagnement des stratégies de filière, il est important de capitaliser sur nos synergies.

### Sur quels axes allez-vous travailler ensemble dans les prochaines années ?

**P. A. :** Nous accompagnons l'émergence d'un modèle durable et responsable d'agriculture, s'appuyant sur la qualité des produits et les signes officiels de qualité, pour développer la valeur ajoutée des productions régionales. Nous souhaitons également décliner au niveau régional les stratégies des filières impulsées par FranceAgriMer. L'organisation mise en place au sein de la nouvelle DRAAF doit nous permettre de mener ces chantiers à bien : nous devons donc la pérenniser afin d'amener de la stabilité, de l'efficacité et de la lisibilité à des secteurs qui en ont bien besoin. Cet équilibre est impératif si nous voulons faire émerger de nouvelles générations d'agriculteurs et d'acteurs économiques dans nos territoires.

\* Les services de FranceAgriMer en région sont intégrés dans les organigrammes des DRAAF, dans le cadre de conventions entre le directeur général de FranceAgriMer et les préfets de Région.



---

# Des équipes mobilisées pour la réussite des filières

Afin de pouvoir remplir pleinement les trois missions qu'il s'est fixé au service des filières (éclairer, orienter, accompagner), l'établissement s'appuie au quotidien sur le savoir-faire et sur les expertises des équipes de ses fonctions dites « support ». Ressources humaines, gestion budgétaire et comptable, appui au pilotage et à la gouvernance, système d'information : sans ces activités, le suivi quotidien des filières ne pourrait se faire avec la même fluidité ni la même efficacité. En 2015, FranceAgriMer a poursuivi le travail de modernisation de ses services et de ses outils - au siège comme en régions.

---

## Ressources humaines : de la fluidité dans les process

Qu'il s'agisse d'accompagner le développement des équipes, de soutenir leur mobilité, de les épauler dans la réalisation de leurs missions, ou de simplifier leur quotidien en mettant en place des outils innovants, le service des Ressources humaines (RH) a poursuivi en 2015 le grand chantier d'adaptation de la gestion de son capital humain initié depuis plusieurs années. Un investissement quotidien aux côtés des personnels qui passe par l'optimisation de la qualité des prestations et outils informatiques fournis.

### ■ Instance paritaires

Suite aux élections du 4 décembre 2014, 2015 aura été l'année de l'installation de toutes les instances paritaires (comité technique, CHSCT de FranceAgriMer et de l'Arborial) au sein de l'établissement. La fluidité des échanges tout au long de l'année reflète la réelle dynamique de dialogue social instaurée.



### ■ Entretiens professionnels

La dématérialisation totale des entretiens professionnels a été finalisée en 2015. Ils se réalisent dorénavant dans l'environnement du SIRH (système d'information RH), permettant une modernisation dans le contact entre l'agent et son responsable, ainsi qu'une prise en compte accélérée des souhaits des agents en termes de besoin de formation ou de mobilité.

### ■ Télétravail

L'expérimentation sur le télétravail, qui avait démarré fin 2014, s'est poursuivie en 2015. Elle a permis à une soixantaine de collaborateurs de mieux associer les contraintes de leur vie personnelle et de leur temps de transport tout en préservant la qualité du travail attendue d'eux.

### ■ Charte du temps

FranceAgriMer a travaillé en 2015 à l'élaboration d'une charte du temps destinée à mieux organiser les relations de travail afin de réduire la pression pouvant découler de mauvaises habitudes. Parmi les objectifs fixés par cette charte, la réduction du nombre de mails envoyés, l'interdiction d'envoi de mails en dehors des heures de travail ou encore l'organisation de réunions à des horaires convenus sont autant de pistes que l'établissement souhaite encourager - tout comme la diminution des déplacements grâce à la visioconférence.

### ■ Plan de déprécarisation

L'établissement a mis en place en 2015 le premier plan de déprécarisation des contractuels. Celui-ci a permis à plusieurs d'entre eux de stabiliser leur fonction en étant titularisés.

## Service de l'Inspection générale & Appui aux régions : faciliter la mise en œuvre de la REATE<sup>(1)</sup>

La réforme de l'administration territoriale de l'État a largement mobilisé l'Inspection générale en 2015. Le regroupement des régions s'est en effet traduit par la création de sept nouvelles DRAAF – un changement qu'il a fallu accompagner au plus près. Dès le mois de janvier 2015, les travaux de préfiguration ont démarré : ceux-ci ont notamment consisté à conduire des entretiens avec les chefs de service territoriaux et leurs chefs de pôle, puis à mettre en place des macro-organigrammes et des organigrammes détaillés, avec une attention toute particulière à la pré-affectation des agents de FranceAgriMer dans les nouvelles structures.

Si ce chantier a permis à l'établissement d'être en ordre de marche au 1<sup>er</sup> janvier 2016, date officielle d'entrée en vigueur de la réforme, les équipes ont su se mobiliser afin de continuer à mener en parallèle les missions traditionnelles du service : 12 réunions institutionnelles avec les directeurs des DRAAF, les chefs des services en région, les secrétaires généraux des DRAAF ont été organisées en 2015, tout comme 13 dialogues de gestion, dans la configuration des nouvelles régions fusionnées et des notifications en découlant.

Enfin, la révision du modèle d'allocation de moyens aux services territoriaux en fonction de l'évaluation des charges par mesure gérée a été engagée en 2015, avec les directions métiers et le service en charge du contrôle de gestion, afin d'ajuster au mieux les moyens attribués aux services territoriaux de FranceAgriMer.



(1) Réforme de l'administration territoriale de l'État.

## ZOOM

### DIALOGUE SOCIAL : des avancées concrètes

En 2015, l'Inspection générale a contribué à l'amélioration du dialogue social avec les agents des services territoriaux, grâce à un travail de fond guidé par le plan d'actions issu de la concertation avec les représentants des agents et du comité technique (groupe de travail régions, commission de suivi des frais de déplacements, comité technique « spécial régions » de juin 2015).

### SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL : des contrôles en hausse

L'Inspecteur de santé et sécurité au travail a réalisé 3 missions d'inspection de site et 4 missions d'inspection de terrain en 2015. Il a en outre participé à 5 réunions du comité d'hygiène et de sécurité, 1 comité technique, 2 rencontres dans le domaine de la santé et sécurité au travail, 3 commissions FranceAgriMer, 2 conférences sur le *burn-out* et les risques psychosociaux. Il a ainsi rédigé 7 rapports d'inspection, 1 rapport de suivi d'inspection des années précédentes et 1 rapport d'activité.

### Service Arborial : des espaces entièrement restructurés



En charge de l'ensemble des aspects logistiques du siège de l'établissement, le service Arborial a été largement mobilisé par plusieurs projets structurants en 2015, à commencer par le réaménagement du plateau accueillant le service des

Ressources humaines (RH) et le déménagement de la direction Marchés, études et prospective (MEP) au bâtiment B. La totalité des agents du siège de l'établissement est ainsi regroupée dans un seul bâtiment.

Après trois mois de travaux, ce déménagement a permis d'accueillir, au sein de l'Arborial, l'Office national des Forêts (ONF) au 15 décembre, comme planifié. Plus globalement, l'ensemble des services de l'établissement sont désormais regroupés sur des espaces restructurés, permettant de meilleures circulations internes. Un chantier de grande ampleur, avec pas moins de 800 mouvements opérés au cours de l'année, qui a été mené avec un minimum de désagréments pour les agents et en préservant la continuité de l'activité.

#### ■ Renégociation du bail

L'établissement a également obtenu, dans le cadre d'une négociation avec le propriétaire du bâtiment, une réduction significative de son loyer en contrepartie de l'allongement du bail. Cet accord permet une meilleure visibilité sur la durée de l'implantation de FranceAgriMer sur le site, tout en réduisant les coûts pour l'ensemble des occupants de l'immeuble.

En juin 2015, la certification exploitation du bâtiment en HQE a été renouvelée, confirmant que FranceAgriMer demeure un opérateur exemplaire de l'État, inscrit dans une démarche active de développement durable.

### Communication : FranceAgriMer sur les réseaux sociaux

En 2015, outre ses missions traditionnelles (salons, publications, relations presse et diffusion des informations produites par FranceAgriMer via son site internet), FranceAgriMer a ouvert des comptes sur deux réseaux sociaux : Twitter et LinkedIn. Leur alimentation régulière a permis d'augmenter l'audience du site internet de 20%. En parallèle, le service Communication a poursuivi ses missions de communication interne (actualisation régulière de l'intranet, parution de *Forum*, la lettre d'information interne...). Enfin, un plan de communication a été élaboré au sein du service : il servira de référence pour les deux années à venir et orientera les travaux engagés.



## Systèmes d'information : dématérialiser pour simplifier le quotidien

Le service des Systèmes d'information (SI) a poursuivi en 2015 son action pour améliorer la qualité de services rendus aux usagers en simplifiant les démarches dématérialisées. À cet effet, il a participé activement, depuis son lancement, au programme « Dites-le nous une fois » du secrétariat général pour la Modernisation de l'action publique (SGMAP) : celui-ci vise à supprimer la redondance des informations demandées aux entreprises par l'ensemble des administrations.

Les travaux menés dans ce cadre ont permis la mise en place, fin 2015, d'outils permettant d'acquérir directement et en temps réel, auprès du SGMAP, les données sur les entreprises et les associations. Les usagers des téléservices de FranceAgriMer n'ont désormais plus qu'à communiquer leur numéro SIRET ou RNA en lieu et place des informations détaillées et justificatifs habituels (Kbis, attestations de régularité fiscale et sociale, extrait Sirene, statuts, liasse fiscale...).



### ■ Calendrier tenu pour le lancement de Vitiplantation

Le téléservice Vitiplantation est une parfaite illustration de la mise en œuvre des principes du programme « Dites-le nous une fois ». Grâce à un partenariat fort avec le SGMAP, les services des Douanes (DGDDI), de l'Inao et de l'IGN, cette procédure a pu être totalement dématérialisée et un guichet unique a pu être mis en place pour la délivrance des autorisations de plantation de vignes. Le SI s'est fortement mobilisé tout au long de l'année 2015 pour permettre, malgré un calendrier très contraint, l'ouverture de ce service dès le mois de janvier 2016, conformément au nouveau règlement communautaire.

### Service Juridique et Coordination communautaire : un nouveau service pour plus de synergies

En 2015, une réorganisation a conduit à créer un nouveau service rattaché au secrétariat général : le service Juridique et Coordination communautaire. Ce service est né du rapprochement entre deux services, le service Juridique, qui faisait déjà partie du secrétariat général, et le service Coordination communautaire et contrôles externes, qui était rattaché à la direction des Interventions depuis février 2014.

Cette réorganisation a pour objectif de créer une plus grande synergie et cohérence entre les activités de veille réglementaire et d'expertise juridique et contentieuse d'une part, et de coordination communautaire et suites données aux contrôles externes d'autre part, qui étaient pour tout ou partie réalisées par les deux précédents services. Outre ses missions traditionnelles, le service a accompagné la mise en œuvre du dossier



Exposition universelle à Milan afin d'en assurer la sécurité juridique et permettre l'ouverture du Pavillon de la France dans les délais prévus.

### Mission d'Appui au pilotage et à la gouvernance : simplifier, sécuriser, moderniser, rechercher des gains d'efficience

La mission APG pilote et coordonne les démarches de sécurisation, de simplification et de modernisation des processus et des outils de gestion de FranceAgriMer, dans un objectif d'amélioration continue de la qualité de service et de l'efficience de l'établissement.

#### ■ Un schéma directeur pour les SI

Dans le cadre de sa mission d'appui à la gouvernance des systèmes d'information (SI), la mission a finalisé le schéma directeur des SI de l'établissement pour la période 2015/2017. Ce nouveau SDSI a été présenté au conseil des systèmes d'information du ministère en charge de l'agriculture, qui l'a validé en juin 2015. La coopération de la mission avec le secrétariat général pour la Modernisation de l'action publique (SGMAP), initiée en 2014, et le portage des projets transverses de Modernisation réalisés par le service des SI ont permis, en 2015, une réelle accélération des travaux de simplification et de modernisation de la relation avec les usagers, ainsi que l'atteinte de plusieurs objectifs de la feuille de route du SDSI 2015.

#### ■ Le contrôle interne déploie son plan d'actions

En 2015, le service Contrôle interne et amélioration des processus a concentré ses travaux sur le déploiement des actions prioritaires du plan d'actions contrôle interne, l'élaboration d'un plan d'actions complémentaire dédié à la prévention, la détection et le traitement des risques de fraude, et la révision complète du processus « aides à la promotion OCM viti ».

#### ■ LE SMSI en route vers la certification ISO 27001

Les travaux de préparation à la certification ISO 27001 du système de management de la sécurité de l'information (SMSI), conduits par le service Sécurité des systèmes d'information, se sont intensifiés durant l'exercice 2015 en vue d'obtenir la certification fin 2016. En parallèle, le service a maintenu le déploiement de ses actions d'amélioration continue de la sécurité des systèmes d'information de l'établissement.

#### ■ Des indicateurs pour améliorer la performance

Le service Contrôle de gestion a produit en 2015 le résultat de ses travaux de révision complète du schéma analytique de gestion. La base de coûts de gestion détaillés 2014 qui a été produite permet de suivre l'évolution des indicateurs d'amélioration de l'efficience sur la durée du Contrat d'objectifs et de performance 2015-2017. Ainsi, les gains d'efficience obtenus durant l'exercice par la simplification et la dématérialisation de la gestion du dispositif « Lait aux écoliers » ont pu être objectivés dès fin 2015.



## Agence comptable : des délais réduits pour le traitement des dossiers d'aides

En charge du contrôle de régularité et du paiement des dépenses, du recouvrement des recettes, de la tenue des comptes et de la gestion de la trésorerie, l'agence comptable a géré près de 70 000 dossiers en 2015 (aides nationales et aides communautaires confondues). Les dépenses d'intervention ont été payées avec un délai de traitement inférieur à 10 jours au niveau de l'agence et se sont élevées à 776 M€. Les dépenses de fonctionnement, de personnel et d'investissement ont été décaissées à hauteur de 125,45 M€, auxquels il convient d'ajouter 14 M€ pour le budget annexe de l'Exposition universelle de Milan.



En matière de recettes, la récupération d'aides indues, notamment concernant les plans de campagne (aides jugées illégales par la Commission européenne), constitue l'essentiel de l'activité. En tout, les créances ont été comptabilisées à hauteur de 41 M€ au niveau communautaire et 16 M€ au plan national. Les taux nets de recouvrement sur exercices précédent et antérieurs sont de l'ordre de 98%.

### ■ Fonds européen agricole de garantie

En tant qu'organisme payeur du fonds européen agricole de garantie, FranceAgriMer a eu en 2015 une activité soutenue et relativement stable par rapport à 2014. Les comptes communautaires 2014/15 de l'établissement ont été certifiés sans réserve par la commission de certification des comptes des organismes payeurs (C3OP), comme chaque année depuis la création de l'établissement. Par ailleurs, la Cour des comptes française a procédé cette année au contrôle juridictionnel des comptes de la période 2009-2013.

### ■ Aides communautaires et nationales

L'exercice 2015 a été marqué par une hausse de plus de 140% du nombre de dossiers d'intervention nationale. Cette augmentation résulte notamment du remboursement de la taxe fiscale affectée au financement des actions au bénéfice du marché laitier, dite TFA lait. Cette taxe a été instituée par la loi 2005-1720 du 29/12/2005 puis abrogée par la loi 2012-1509 du 29/12/2012. La suppression de cette taxe a conduit à l'instauration d'une procédure de remboursement sur demande des contribuables concernés. En 2015, 7 700 remboursements ont été effectués (sur 22 000 demandeurs potentiels). L'agence comptable a également participé au plan de soutien à l'élevage initié en 2015 en contrôlant par sondage et en payant 11 000 dossiers ordonnancés par la direction des Interventions.

### ■ Pavillon de la France à Milan

L'Exposition universelle Milan 2015 s'est tenue du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre et a également fortement mobilisé l'expertise de l'agence comptable. En effet, l'organisation de cette manifestation au niveau du Pavillon de la France a été pilotée par le Commissaire général de la France, sous l'égide de FranceAgriMer. Elle a été exécutée sur le plan financier dans le respect des règles de la comptabilité publique nationale.

Enfin, l'agence comptable a contribué aux différentes actions conduites par l'établissement en apportant son expertise réglementaire en matière comptable et financière, pour le Fonds européen d'aide aux plus démunis, les Projets agricoles et agroalimentaires d'avenir et la préparation au décret de gestion budgétaire et comptable publique, dont la mise en œuvre complète interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'agence comptable est aussi engagée dans les chantiers de modernisation de l'établissement, visant notamment à mieux prendre en compte les éléments du contrôle interne et à mieux articuler les opérations de contrôle et de supervision.

Les dépenses d'intervention 2015 :

**596 M€**  
pour les aides communautaires,  
soit environ  
43 000 dossiers

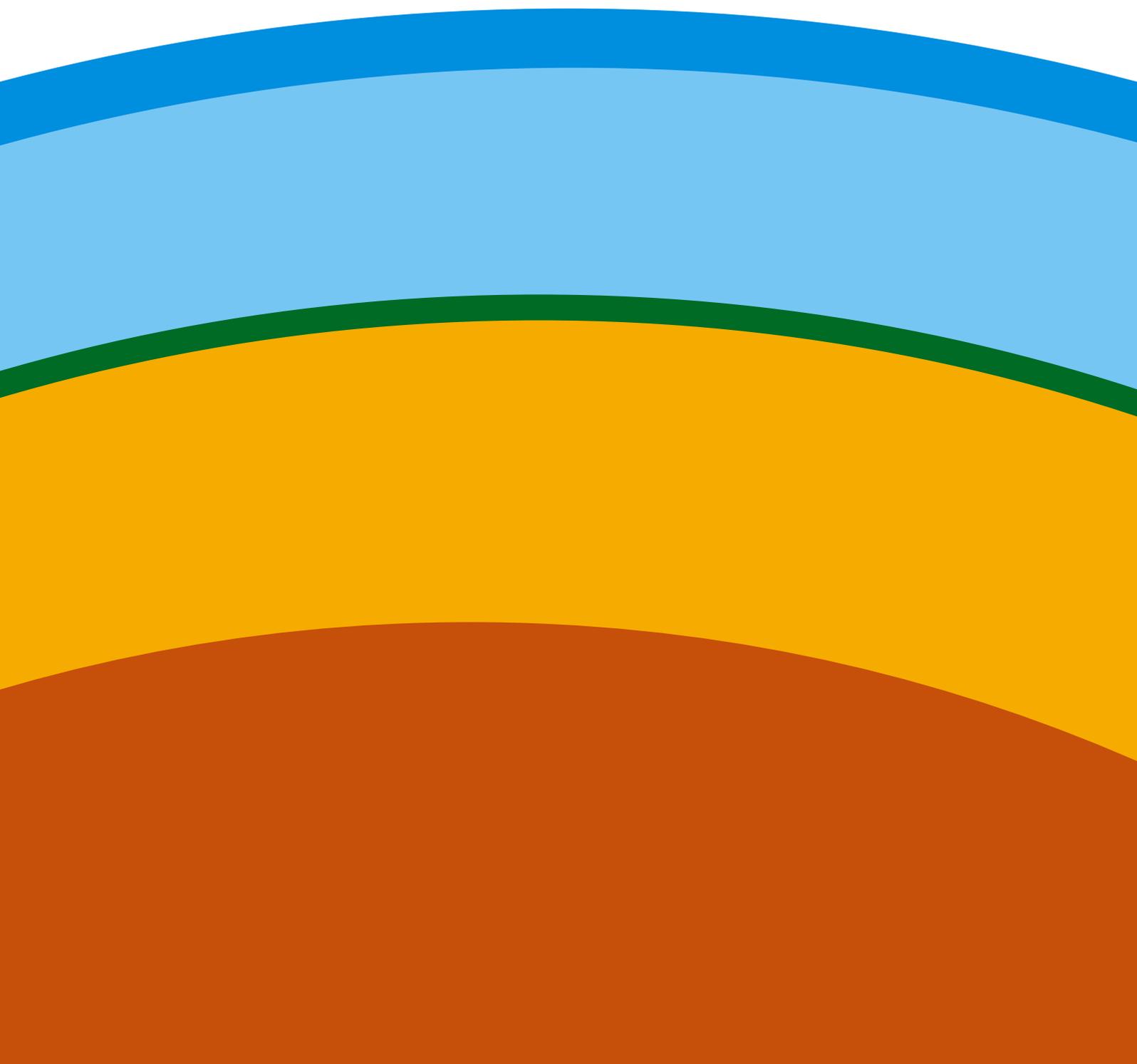
**180 M€**  
pour les aides nationales,  
soit environ  
27 000 dossiers





Ce rapport annuel peut être téléchargé sur [www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)

Le rapport d'activité de FranceAgriMer 2015 est édité par **FranceAgriMer** / 12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil / Tél.: +33 1 73 30 30 00 / Fax: +33 1 73 30 30 30 / Directeur de la publication: Éric Allain / Directrice de la rédaction: Dominique Schnäbele / Conception, création, rédaction, réalisation: BRIEF / Crédits photos: FranceAgrimer, Shutterstock, DR. / Impression: Imprimix / © FranceAgriMer Juin 2016 /



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

[www.franceagrimer.fr](http://www.franceagrimer.fr)



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE